



SDK Geliefte
Klimaschutz
SuperDrecksKëscht®



Action SuperDrecksKëscht® (SDK)*

Déclaration environnementale 2026

pour l'année de référence 2025

* Chargé de mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.



INHALT

1. Contexte et Finalité	4
1.1. Action SuperDrecksKëscht® et le chargé de mission	5
1.2. Introduction/Avant-propos	6
2. Profil de l'action/de l'entreprise	8
2.1. Développement	9
2.2. Activités et produits	10
2.3. Compétences	11
2.4. Structure organisationnelle et siège	12
2.5. Conformité	13
2.6. Organigramme et site de l'entreprise	14
3. Le système de gestion environnementale de L' OSL/ action SuperDrecksKëscht®	15
3.1. Le système de gestion environnementale	16
3.2. Code de conduite et code environnemental	19
3.3. Responsabilité sociale des entreprises	21
3.4. Matrice de matérialité	21
3.5. Parties prenantes - Stakeholders	22
4. Aspects environnementaux et leurs implications	24
4.1. Aspects environnementaux directset indirects	25
5. Performance environnementale	28
5.1. Aspects environnementaux directs	29
5.2. Aspects environnementaux indirects	52
6. Indicateurs de performance	54
7. Programme environnemental	59
7.1. Aspects environnementaux directs	60
7.2. Aspects environnementaux indirects	63
8. Déclarations de validité et annexes	71



Remarque préliminaire concernant la terminologie utilisée dans la présente déclaration environnementale

La société ne traite pas des déchets, mais des produits. L'**action SuperDrecksKëscht® /SDK** n'utilise donc pas le terme « déchets », mais celui de « produits », « produits usagés » ou « produits résiduels », ainsi que celui de « produits valorisables » et de « produits problématiques », indépendamment de la terminologie légale.

Dans cette optique, les entreprises de recyclage et les destinataires de déchets sont désignés comme des « réproducteurs » ou des « destinataires de produits », qui traitent les produits livrés par la **SDK** au moyen de processus de reproduction. Étant donné que la gestion des produits usagés est le reflet de la société de consommation, la **SDK** ne parle pas de gestion des déchets mais d'économie de réconsommation, qui s'inscrit dans le cadre de l'économie circulaire (Circular Economy).

Nous sommes convaincus que la terminologie que nous utilisons favorise et développe l'appréciation d'une économie circulaire durable ainsi que la prise de conscience sociale quant à la participation à celle-ci.

Déclaration relative au genre et à la diversité

Pour faciliter la lecture, la présente déclaration environnementale utilise généralement la forme masculine habituelle pour les noms et pronoms se référant à des personnes. Dans la mesure où les désignations se rapportant à des personnes ne sont mentionnées qu'au masculin, elles s'appliquent de la même manière aux hommes, aux femmes et aux personnes de genre divers.

L'**action SuperDrecksKëscht®** a signé la Charte luxembourgeoise de la diversité (www.chartediversite.lu) et s'engage ainsi à mettre en œuvre la diversité sociale des personnes indépendamment de leur origine, de leur sexe, de leur âge ou de leur handicap/non-handicap, à la promouvoir également en collaboration avec ses parties prenantes et à lutter contre toute forme de discrimination.



1. CONTEXTE ET FINALITÉ



1. CONTEXTE ET FINALITÉ

1.1. Action SuperDrecksKëscht® et le chargé de mission

L'**action SuperDrecksKëscht®** a été lancée en 1985 par Robert Krieps, alors ministre de l'Environnement. Depuis 1990, la société Oeko-Service Luxembourg S.A. (OSL) est chargée, en tant qu'opérateur (Chargé de mission), de la mise en œuvre des missions de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La loi du 25 mars 2005, complétée par la loi du 15 juillet 2022, a fixé légalement le fonctionnement et le financement de l'**action SuperDrecksKëscht®**. La loi actuelle sur la gestion des déchets du 21 mars 2012, modifiée en dernier lieu le 9 juin 2022, définit d'autres missions de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

L'**action SuperDrecksKëscht®** est une marque développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Elle s'aligne sur la stratégie définie par l'UE, qui établit les priorités suivantes : la prévention avant la préparation en vue de la réutilisation, avant le recyclage, avant toute autre valorisation (par exemple énergétique) et avant l'élimination des déchets.

L'**action SuperDrecksKëscht®** a pour mission d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de garantir une gestion durable des matériaux, tant sur le plan écologique qu'économique, avec un niveau de qualité élevé. L'accomplissement de cette mission permet alors de jouer un rôle de modèle dans la refonte écologique de notre société. Ce rôle de modèle doit donner une impulsion à tous les acteurs de l'économie, dans le but de réduire la pression sur l'environnement et d'améliorer l'efficacité des ressources.

Les partenaires de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont, outre le ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, les communes, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce.



Actions du Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité avec ses partenaires : les communes, l'Administration de l'Environnement, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg



**CHAMBRE
DES MÉTIERS**
LUXEMBOURG



**CHAMBER
OF COMMERCE**
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

La présente déclaration environnementale concerne, sur le plan juridique et organisationnel, la société Oeko-Service Luxembourg S.A. en tant que gestionnaire (Chargé de mission) de l'action SuperDrecksKëscht®. En tant que Chargé de mission, Oeko-Service Luxembourg S.A. assume toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes, telles que les autorisations et les contrats relatifs à l'action SuperDrecksKëscht®. Dans la déclaration environnementale suivante, le terme « action SuperDrecksKëscht® » ainsi que l'abréviation « SDK » sont toujours utilisés au sens de cette définition. De même, le terme « action » est utilisé au sens d'« organisation/entreprise ».

Base juridique

- Lois du 25 mars 2005 et du 15 juillet 2022 relatives au financement de l'**action SuperDrecksKëscht®**
- Loi du 21 mars 2012, telle que modifiée le 9 juin 2022, relative à la gestion des déchets
- Chargé de mission: Oeko-Service Luxembourg S.A.



1.2. Introduction/Avant-propos

L'**action SuperDrecksKëscht**[®] est une marque développée dans le cadre des missions de gestion des déchets de l'État luxembourgeois. Ressources – Innovation – Développement durable – Économie circulaire : ces quatre valeurs déterminent les activités de l'**action SuperDrecksKëscht**[®]. La **SDK** a pour mission d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de garantir une gestion durable des matériaux, tant sur le plan écologique qu'économique, avec un niveau de qualité élevé.

Ses priorités résident dans le développement et la mise en œuvre de concepts visant à prévenir la production de déchets, à favoriser la réutilisation et le recyclage, ainsi que dans l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de formation initiale et continue présentant un intérêt pour la protection de l'environnement et la gestion des déchets, tant sur le plan social que professionnel.

Tous les domaines d'activité de la **SDK** ont un impact positif sur le climat. Avec la nomination d'un responsable de la protection du climat en 2020 et la mise en place d'un conseil climatique en 2021, l'**action SuperDrecksKëscht**[®] a donné un nouveau cadre à sa stratégie de protection du climat. C'est pourquoi un rapport sur la protection du climat est également intégré à la présente déclaration environnementale. La **SDK** considère ses activités comme une mise en pratique de la protection du climat et a donc intégré cette dimension dans la communication externe de la marque.

Depuis 1998 déjà, l'**action SuperDrecksKëscht**[®] est certifiée ISO 14001 pour son système de management environnemental sur son site de L-Colmar-Berg par l'intermédiaire de sa société exploitante. En 2017, le système EMAS a également été mis en place.





OSL

Début 2017, notre système de management environnemental a obtenu sa première certification EMAS et notre déclaration environnementale a été validée par un vérificateur environnemental agréé par l'État. Vous avez devant vous l'édition consolidée 2026 de la déclaration environnementale, qui reprend les données de 2025.

L'**action SuperDrecksKëscht**[®] s'engage à améliorer en permanence ses performances environnementales et le système de gestion nécessaire à cet effet. Le système de gestion documenté constitue un cadre contraignant pour toutes les activités et les actions des collaborateurs de la **SDK**. Grâce à la certification supplémentaire du système de management environnemental selon EMAS, nous avons l'intention de continuer à améliorer les impacts environnementaux spécifiques liés à nos activités.

L'**action SuperDrecksKëscht**[®] s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales qui la concernent. Dans le cadre de sa politique d'entreprise et de la mise en œuvre des exigences du système EMAS, la **SDK** s'est engagée à intégrer fermement la protection de l'environnement et la gestion responsable des ressources, même au-delà de son domaine de compétence propre dans le cadre de la gestion des déchets, et à conseiller ses partenaires et ses clients de manière compétente à cet égard. Le terme « environnement » ne désigne toutefois pas uniquement la « nature », mais l'ensemble du milieu vivant : c'est-à-dire également l'être humain lui-même.

Nous considérons notre engagement comme une responsabilité sociétale globale et coopérons depuis des années avec des associations, des groupements de citoyens et l'économie sociale.





2. PROFIL DE L'ACTION/DE L'ENTREPRISE



OSL

2. PROFIL DE L'ACTION/DE L'ENTREPRISE

2.1. Développement

Au cours de la première phase, l'action « **SuperDrecksKëscht® fir Bierger** » a été lancée, avec pour objectif de permettre aux citoyens de trier les déchets problématiques issus des ménages et de les déposer séparément.

Au cours de la deuxième phase (à partir de 1992), l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriber** a permis de mettre en place un concept de gestion des déchets dans les petites et moyennes entreprises, favorisant une gestion écologique des déchets grâce à un tri sélectif étendu des déchets valorisables et des déchets problématiques. Au cours de cette phase, une identité de marque a également été développée afin de positionner l'**action SuperDrecksKëscht®** comme une marque grand public – « loin de l'image des déchets ».

En lien avec l'attribution aux entreprises participantes du label de qualité **SDK** certifié selon la norme ISO 14024, les entreprises et les institutions sont accompagnées sur la voie d'une action responsable, respectueuse de l'environnement et économe en ressources.

Au cours de la troisième phase, l'aspect « prévention/efficacité des ressources » a été davantage mis en avant auprès des établissements et des entreprises. Au fil du temps, la **SDK** a acquis un savoir-faire complet permettant de lancer et/ou d'accompagner des activités de prévention des déchets. La prévention revêt ici un caractère à la fois qualitatif (réduction des substances dangereuses) et quantitatif (réduction des volumes).

De plus, depuis 2007, la campagne « **Shop Green** » (rebaptisée en 2022 « **Clever akafen** » – Achats malins) a permis d'impliquer le consommateur. Les commerces et les producteurs locaux participent non seulement dans le cadre de l'**action SuperDrecksKëscht® fir Betriber**, mais aussi à travers la commercialisation et la distribution de produits écologiques et économes en ressources.

Dans la quatrième phase, lancée en 2015, la **SDK** s'attache à remédier à un point faible de l'économie circulaire grâce à l'outil potentiel des ressources, certifié selon la norme ISO 14024. Cet outil permet d'examiner et d'évaluer tant les processus de valorisation chez le fabricant que l'utilisation de produits usagés dans la production de nouveaux produits, sous l'angle de l'efficacité des ressources.

En 2018, d'autres activités supplémentaires ont été ajoutées sous l'égide de la **SDK**, comme l'**ECOBOX** dans le cadre de la campagne nationale contre le gaspillage alimentaire. Afin de rendre le développement de la **SDK** clairement visible à l'extérieur, l'identité visuelle a été renouvelée et les éléments clés des activités – « ressources, innovation, durabilité et économie circulaire » – ont été intégrés au nouveau logo.

En 2020, le département de formation de la **SDK** a été définitivement rebaptisé « **SDK-Akademie** » et repensé sur le plan conceptuel.



↑ Service de conseil

↓ Promotion des produits Shop Green dans le commerce





2.2. Activités et produits

Dans le cadre des missions décrites ci-dessus, l'**action SuperDrecksKëscht**[®] utilise différents outils :

→ PARC DE VÉHICULES

Pour la collecte et le transport des déchets, l'**action SuperDrecksKëscht**[®] dispose d'un parc de véhicules comprenant différents types de véhicules, allant des petites camionnettes aux semi-remorques de taille moyenne, en passant par des camions à crochet pour le transport de conteneurs.

De plus, pour des produits tels que les huiles usagées, le liquide de frein, le liquide de refroidissement, les carburants contaminés, les émulsions et les pneus usagés, l'**action SuperDrecksKëscht**[®] coopère avec des partenaires qui les collectent pour son compte et les acheminent vers des sites de valorisation.

Le transport des déchets vers les destinataires est assuré en grande partie par des entreprises partenaires.

→ CENTRE LOGISTIQUE

L'**action SuperDrecksKëscht**[®] exploite un centre logistique pour les déchets à L-Colmar-Berg. Le traitement des produits va du simple stockage temporaire à la préparation en vue de la valorisation (démontage ou broyage), en passant par la préparation des commandes et le tri.

À des fins d'assurance qualité, une série de produits est analysée par le laboratoire interne de l'entreprise. Cela sert à la fois à établir une déclaration claire et conforme à l'ADR, ainsi qu'à garantir le respect des exigences de qualité des destinataires des

↓ Le „Service-Center“





produits / fabricants. Il est remarquable à cet égard que, grâce au tri et au contrôle qualité qui s'ensuit, divers déchets retrouvent le statut de produit. Cela concerne actuellement les bouteilles de gaz, les lunettes, les restes de bougies et de cire, les palettes destinées à la réparation et à la réutilisation, ainsi que les chips d'emballage.

Pour son propre usage, mais aussi pour la vente ou la mise à disposition des clients, la **SDK** dispose d'un stock de conteneurs de collecte de toutes sortes et de toutes qualités (carton, plastique, métal).

→ PRODUITS

Outre la vente de conteneurs de collecte et d'accessoires pour les stations de collecte, l'**action SuperDrecksKëscht®** commercialise le liant pour huile Oeko-PUR, un produit issu de la revalorisation des appareils de réfrigération.

Dans le cadre du projet « ECOBOX » lancé en 2018, un système réutilisable permettant d'emporter des plats pour les consommer ultérieurement, la **SDK** a pris en charge la gestion et la distribution des barquettes en plastique.

Parmi les autres produits, on trouve la LECOBX (petits conteneurs pour la collecte sélective des déchets sur les chantiers) ainsi que l'Ecobelle (sas à déchets) disponible en 5 versions différentes.

2.3. Compétences

→ CONSEIL

Le conseil aux communes, aux citoyens, aux entreprises/établissements et à d'autres partenaires constitue le deuxième axe principal de l'activité de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Les conseillers travaillent principalement sur le terrain et utilisent pour cela leur propre parc automobile, composé en grande partie de véhicules électriques.

Le conseil met particulièrement l'accent sur les thèmes de la prévention des déchets et de la gestion durable des ressources. Outre le conseil aux citoyens sur le tri sélectif et la prévention des produits problématiques, les priorités sont l'élaboration de concepts de gestion des déchets pour les institutions et les entreprises et, depuis 2018, des campagnes spécifiques dans le cadre de l'initiative nationale contre le gaspillage alimentaire ou pour la promotion de la réparation et de la réutilisation des produits :

- Offre de produits respectueux de l'environnement dans le commerce (Shop Green)
- Gestion des déchets et prévention dans le secteur de la construction
- Gestion des déchets et prévention dans les résidences
- Économie circulaire et potentiel des ressources (collecteurs de déchets et destinataires de produits, fabricants)
- Gestion intelligente des ressources (denrées alimentaires, réutilisation des produits)



↑ Tri des médicaments

↓ Utilisation d'Oeko-PUR





→ FORMATION CONTINUE (ACADÉMIE SDK)

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] a encore élargi son offre de mesures de formation continue. Outre la formation initiale et continue des personnes actives dans le domaine de la gestion des déchets (centres de ressources, gestion des déchets en entreprise), cela concerne avant tout des projets pédagogiques menés avec des écoles en collaboration avec le ministère compétent. Le 13 mars 2014, l'exploitant de la **SDK** a obtenu la reconnaissance officielle en tant qu'établissement de formation. Depuis le 4 septembre 2023, l'Académie **SDK** est certifiée ISO 21001:2021.

2.4. Structure organisationnelle et siège

La structure organisationnelle axée sur le travail d'équipe de l'action **SuperDrecksKëscht**[®] est présentée sur la page suivante.

À la fin de l'année 2025, l'action **SuperDrecksKëscht**[®] comptait 87 collaborateurs, direction comprise.

Le centre logistique est situé dans une zone commerciale et industrielle à proximité immédiate de l'autoroute A7, sortie Colmar-Berg / Roost. Il est desservi par les transports publics (bus), mais uniquement à certaines heures. Colmar-Berg dispose d'une gare qui n'est pas située à proximité immédiate de la zone industrielle.

Il n'y a pas de zones naturelles ou de protection des eaux à proximité immédiate.

Le site de l'entreprise jouxte directement une zone résidentielle (rue du Faubourg). Il s'agit de l'arrière du centre logistique, qui est séparé de la zone résidentielle par une bande verte d'environ 100 m de long. En règle générale, il n'y a pas de circulation de marchandises ni de passage de public à cet endroit.

↓ Les employés de la SDK





2.5. Conformité

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] a répertorié ses obligations légales et autres obligations contraignantes, y compris les lois qui la concernent, dans une liste de contrôle et vérifie en permanence leur actualité via la plateforme Internet officielle de l'État legilux.lu. La liste est mise à jour et évaluée régulièrement en conséquence.

Les lois ci-contre, la législation sur la gestion des déchets et la loi relative au fonctionnement et au financement de l'action **SuperDrecksKëscht**[®] (voir page 3) revêtent une importance particulière.

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] dispose des autorisations suivantes :

- Autorisation d'intermédiaire, de négociant et de transporteur de déchets
- Autorisations en matière de déchets
- Autorisations en matière d'eaux usées
- Autorisations Commodo-Incommodo
- Enregistrement pour le transport de déchets

Les autorisations Commodo-Incommodo répertorient toutes les installations relevant de la sécurité. Celles-ci sont exploitées conformément aux indications. Les autres obligations contraignantes envers la commune et les autres parties prenantes sont également consignées dans la liste de contrôle mentionnée.

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] s'engage à garantir le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes qui la concernent.

↓ Extrait du cadastre légal
Situation en février 2026

Wesentliche Gesetze für SuperDrecksKëscht
Stand: Februar 2026

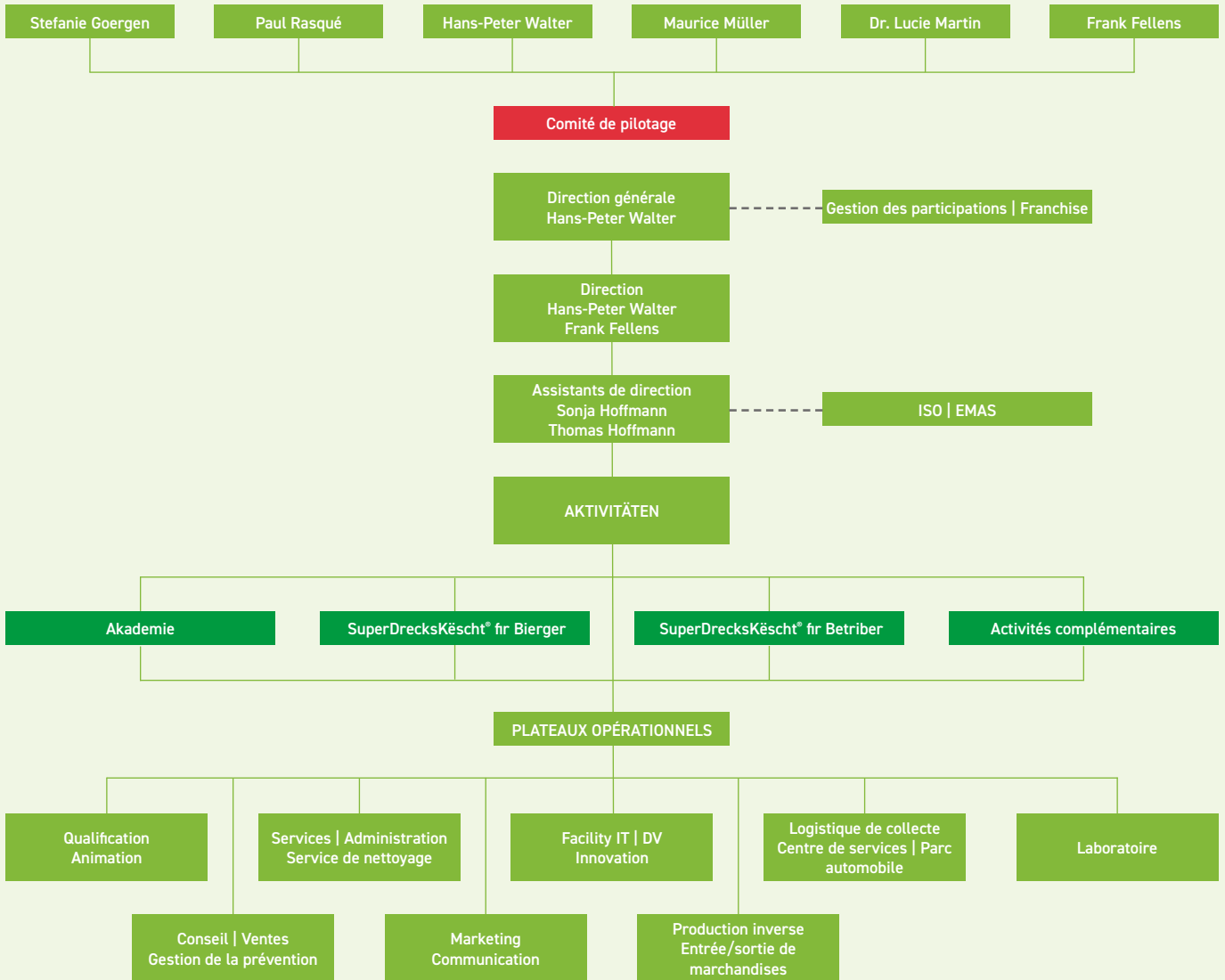
N°	Kategorie	Bereich	Name	Mémoria / EU	Jahr	Statut	Relevanz
1	Abfallgesetzgebung	Abfall	Richtlinie 2008/98/EG des Europäischen Parlaments und des Rates vom 19. November 2008 über Abfälle	EU	2008	modifiziert durch Verordnung 1357/2014 2015/1127 2018/997 2018/851 2023/1542	hoch
2	Abfallgesetzgebung	Abfall	Loi du 21 mars 2012 relative à la gestion des déchets, et modifiant 1) 1. la loi du 31 mai 1999 portant institution d'un fonds pour la protection de l'environnement; 2. la loi du 25 mars 2005 relative au fonctionnement et au financement de l'action SuperDrecksKëscht; 3. la loi du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi Modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 4. la loi du 24 mai 2011 relative aux services dans le marché intérieur	2012A060	2012	modifiziert durch 2022A267	hoch
3	Abfallgesetzgebung	Abfall	Loi du 3 décembre 2014 modifiant 1) la loi Modifiée du 19 décembre 2008 a) relative aux piles et accumulateurs ainsi qu'aux déchets de piles et d'accumulateurs b) modifiant la loi Modifiée du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets; 2) la loi du 21 mars 2012 relative aux déchets	2014A225	2014		hoch
4	Abfallgesetzgebung	Abfall	Règlement grand-ducal du 24 mars 2015 remplaçant l'annexe V de la loi Modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets	2015A060	2015		hoch

→ REMARQUE CONCERNANT LE DOCUMENT DE RÉFÉRENCE SECTORIEL SUR LA GESTION DES DÉCHETS (DÉCISION (UE) 2020/519)

Les bonnes pratiques mentionnées dans le document de référence – stratégie de gestion des déchets, plans spécifiques de gestion des déchets, promotion de la prévention des déchets, réutilisation (ReUse), traitement des déchets en vue du recyclage des matériaux (économie circulaire) – font partie des missions principales de l'action **SuperDrecksKëscht**[®] (voir également le programme environnemental, en particulier concernant les aspects environnementaux indirects) . L'outil « Potentiel des ressources » développé par la **SDK** conformément à la norme ISO 14024 revêt également une importance particulière à cet égard. L'examen du document de référence montre que les recommandations sont largement respectées dans la mesure où elles s'appliquent. Ainsi, les indicateurs de performance environnementale mentionnés dans le document sont utilisés depuis longtemps (par exemple pour la collecte des déchets médicaux dans les ménages). Le document continuera d'être consulté régulièrement à l'avenir et la pertinence des remarques et des indicateurs de performance environnementale sera vérifiée.



2.6. Organigramme et site de l'entreprise



↑ L'organigramme 2025 a légèrement évolué par rapport à celui figurant dans la déclaration environnementale de l'année précédente. Des changements sont intervenus au sein de la direction de la SDK.

← Le plan de situation indique l'emplacement du centre logistique dans la zone industrielle de Piret, à Colmar-Berg (entouré en rouge), ainsi que les constructions avoisinantes.



3. LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE



3. LE SYSTÈME DE GESTION ENVIRONNEMENTALE DE L' OSL/ACTION SUPERDRECKSKËSCHT®

3.1. Le système de gestion environnementale

Depuis l'introduction de la norme ISO 14001 en 1998, la politique environnementale et ses lignes directrices constituent le fondement de la mise en œuvre du système de management environnemental (SME) et de l'amélioration continue des performances environnementales de l'entreprise. Elle atteste de la responsabilité de la direction et de l'ensemble du personnel envers l'environnement, ainsi que de la transparence des performances environnementales vis-à-vis des clients, des propriétaires, des partenaires commerciaux et des autres parties prenantes.

Divers documents servent de guide à tous les collaborateurs, notamment les supports de formation « **action SuperDrecksKëscht®** », « ISO 14001 », « ISO 14024 » et « ESR-Label », les rapports annuels / rapports de développement durable ainsi que le manuel **SDK**. Ils fournissent des informations sur l'objectif et la mise en œuvre du SME, sur les processus internes, les responsabilités et les réglementations légales pertinentes.

La direction d'Oeko-Service Luxembourg S.A., en tant qu'exploitant de l'**action SuperDrecksKëscht®**, est responsable du maintien continu du système. Le comité de pilotage (CP) examine et discute tous les sujets pertinents, formule des recommandations et soumet des propositions. La direction est assistée par le responsable de la gestion environnementale (RGE) et les autres personnes mandatées. Le RGE tient à jour la documentation du SME, y compris tous les indicateurs, rédige la déclaration environnementale et sert d'interlocuteur pour les collaborateurs et les personnes occupant des fonctions liées à la protection de l'environnement (par exemple, administration : aspect environnemental « Achat de biens et de services »).

En outre, le RGE coordonne toutes les questions relatives au SME et informe le comité de pilotage, au nom de la direction, de l'évolution du système. Sur la base de ces informations, le comité de pilotage formule des recommandations après consultation et discussion. La direction met à disposition les ressources nécessaires à la poursuite du programme environnemental.

Le SME est conçu comme un système dynamique. Chaque collaborateur peut et doit s'impliquer dans le processus de développement du SME et contribuer à la réalisation des objectifs environnementaux. C'est pourquoi il existe un système interne de suggestions permettant à tous les collaborateurs de faire part de leurs souhaits de changement et de leurs propositions.

La direction et l'RGE se tiennent à la disposition des collaborateurs pour répondre à leurs questions et recueillir leurs suggestions. Les informations sont également échangées par le biais d'une communication directe (réunions, « discussions de couloir », e-mails internes) et, le cas échéant, intégrées au SME.

↓ Participation MANIFESTO 2025





En 2022, deux nouveaux comités ont été créés dans le cadre de la gestion de la durabilité et des parties prenantes : l'équipe de protection du climat et l'équipe RSE, qui assistent l'RGE sur ces questions. Ces deux comités ont été fusionnés en 2025, et le comité d'entreprise y est également associé.

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi sur la protection des lanceurs d'alerte du 16 mai 2023, deux canaux de signalement ont été mis en place. Ces canaux permettent de signaler de manière confidentielle des plaintes, des recours et des réclamations. Un membre du comité d'entreprise se tient à la disposition des collaborateurs. Le responsable de la gestion environnementale se tient à la disposition de toutes les parties prenantes issues du milieu professionnel ainsi que des personnes concernées dans le cadre des certifications ISO 14024. Cela concerne également les signalements relatifs à la protection des droits de l'homme.

Le comité de suivi du centre logistique se réunit trois fois par an. Outre le comité de pilotage, la direction, le responsable de la sécurité et le responsable du système de gestion environnementale (SME) de l'action **SuperDrecksKëscht®**, il compte parmi ses membres des voisins, des responsables communaux et des équipes d'intervention (pompiers) de la commune de Colmar-Berg.

Le processus du système de management environnemental se présente comme suit, sur la base de la politique environnementale : définition des objectifs environnementaux → bilans → évaluation → planification des mesures → mise en œuvre → contrôle des résultats

Parmi les autres rapports pertinents, on peut citer :

- le rapport sur la protection du climat,
- le rapport du responsable RSE,
- le rapport sur la protection des droits de l'homme



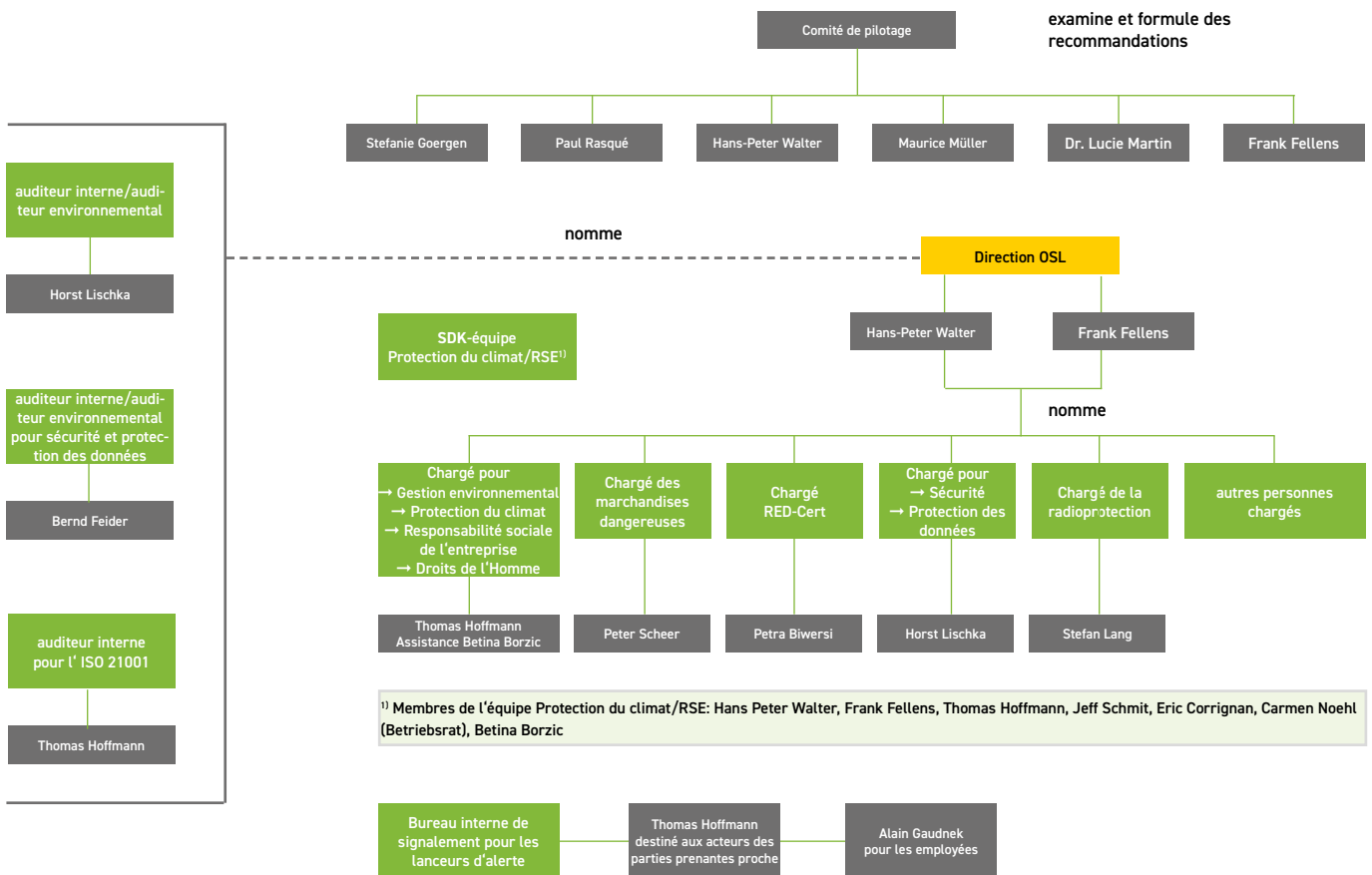


Des audits environnementaux internes et externes réalisés régulièrement ainsi que la participation des collaborateurs visent à promouvoir une amélioration continue de la performance environnementale par la mise à jour des objectifs environnementaux et assurent le bon fonctionnement du SME.

En publiant la déclaration environnementale, mise à jour à intervalles réguliers et validée par un vérificateur environnemental externe, nous informons les clients, les partenaires commerciaux et les autres parties prenantes de la performance environnementale de l'entreprise. Les parties prenantes sont répertoriées dans le rapport annuel/rapport de développement durable et sont évaluées à l'aide d'une matrice opportunités-risques.

APERÇU DU COMITÉ CONSULTATIF, DES RESPONSABLES ET DES DÉLÉGUÉS D'EXPLOITATION

Organigramme ISO 14001 / EMAS avec fonctions et domaines de responsabilité





3.2. Code de conduite et code environnemental

Les actions et les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** et de ses collaborateurs reposent sur des principes et des lignes directrices contraignantes, définis dans les directives destinées aux collaborateurs, le code environnemental (voir page 14) et le code de conduite plus détaillé prévu pour début 2025.

Les aspects d'une gestion économique écologique et durable ainsi que le conseil correspondant aux consommateurs, aux institutions et aux entreprises en matière de consommation et de gestion des déchets, notamment dans le but de prévenir la production de déchets, constituent les compétences clés de l'**action SuperDrecksKëscht®**.

Outre la responsabilité en matière de protection de l'environnement dans le cadre des activités de la **SDK**, la responsabilité sociale revêt également une importance capitale. À cet égard, les principes suivants s'appliquent :

Les activités de l'**action SuperDrecksKëscht®** sont, avec la participation active des collaborateurs, planifiées et menées de manière à préserver autant que possible les ressources naturelles, à minimiser les impacts environnementaux néfastes et à respecter de manière contraignante les dispositions légales en vigueur.

Afin d'améliorer en permanence la performance environnementale, le comité de pilotage fixe des objectifs et met à jour les programmes visant à leur mise en œuvre.

Afin de mesurer et de surveiller la performance environnementale, des indicateurs de performance sont définis et rendus publics.

Dans le cadre de ses achats, la **SDK** privilégie les produits et services fabriqués ou proposés selon les principes d'une économie durable et efficace en ressources. Elle incite, dans la mesure de ses possibilités, ses partenaires commerciaux et ses fournisseurs à adopter des principes équivalents.

Afin de garantir le respect des critères d'approvisionnement, une formation a été organisée en 2025 à l'intention de tous les collaborateurs chargés des achats, au cours de laquelle des informations détaillées ont été fournies sur ces critères et leur mise en œuvre.

L'**action SuperDrecksKëscht®** favorise les connaissances et la sensibilisation des collaborateurs en matière d'environnement grâce à une formation continue et les motive à agir de manière responsable, même au-delà des activités de l'entreprise.

Les impacts des activités actuelles et futures de la **SDK** sur le site sur l'environnement local sont régulièrement surveillés et évalués.

CRITÈRES ET MISSIONS POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE (SITE DE COLMAR-BERG)

Pour la mise en œuvre des missions et des objectifs décrits à la section 3.2, le code environnemental suivant s'applique (version de juin 2024 ; page suivante)

Code de conduite 2025



Code de conduite





↓ Le code de conduite environnemental en vigueur depuis
juin 2024 (Traduction de l'original allemand)

Code environnemental



L'action SuperDrecksKëscht® est un label d'efficacité des ressources développé dans le cadre de la gestion durable des déchets par l'État luxembourgeois. Elle s'appuie sur la hiérarchie européenne des déchets ainsi que sur la législation nationale de 2012 : la prévention prime sur la préparation en vue du réemploi, sur le recyclage, sur toute autre valorisation (par exemple la valorisation énergétique) et sur l'élimination. En conséquence, l'accent est mis sur la prévention et, par conséquent, sur la gestion des ressources.

Il incombe à l'action SuperDrecksKëscht® d'utiliser et de mettre en œuvre les informations les plus récentes afin de voir se concrétiser une gestion durable des ressources, tant sur le plan écologique qu'économique, avec un niveau de qualité élevé. L'accomplissement de cette mission permet de jouer un rôle exemplaire dans la refonte écologique de la société. Ce rôle exemplaire doit donner une impulsion à tous les acteurs de l'économie, dans le but de réduire la pression sur l'environnement et d'améliorer l'efficacité des ressources.

Dans cette optique, l'action SuperDrecksKëscht® s'engage à protéger l'environnement, à respecter les obligations légales et autres obligations contraignantes, ainsi qu'à améliorer en permanence son système de gestion environnementale dans le but d'améliorer ses performances environnementales.

Plus précisément, l'action SuperDrecksKëscht® s'est fixé les objectifs suivants :

⇨ Dans le cadre de l'économie circulaire et de la gestion des ressources

- Économie de matières premières grâce à une gestion efficace des ressources
- Prévention des déchets
- Préparation des déchets en vue de leur réutilisation (« Re-Use »)
- Recyclage et valorisation plutôt qu'élimination des déchets
- Conception intelligente et durable des produits
- Nouveaux procédés de production et de recyclage
- Évolution des modes de consommation (« économie du partage »)
- Transparence de tous les flux de produits

⇨ Dans le cadre de la prévention environnementale générale et de la protection de la santé

- Gestion de l'énergie et protection du climat
- Protection de l'environnement et durabilité chez les fournisseurs et les partenaires commerciaux
- Prévention des accidents environnementaux
- Procédures en cas d'accidents environnementaux - Réduction des impacts environnementaux

⇨ Dans le cadre de la responsabilité sociale

- Prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes
- Respect des normes sociales aux niveaux local et mondial
- Conditions équitables pour les collaborateurs et les partenaires
- Formation, information et sensibilisation à la protection de l'environnement

Pour atteindre les objectifs fixés, les tâches de gestion suivantes doivent être mises en œuvre :

⇨ Mesures directes

- Mesures visant à réduire au minimum les émissions liées au recyclage, à la valorisation et à l'élimination des déchets
- Prévention des émissions et rejets accidentels
- Évaluation préalable des impacts sur l'environnement et la société
- Évaluation des impacts sur l'environnement et la société
- Vérification du respect du code environnemental
- Mesures en cas de non-respect du code environnemental

⇨ Mesures indirectes

- Promotion du sens des responsabilités chez les collaborateurs et collaboratrices
- Information et dialogue avec toutes les parties prenantes
- Conseil à tous les partenaires
- Respect des normes environnementales par les fournisseurs et les partenaires contractuels

Juin 2024

Direction et responsable de la gestion environnementale



3.3. Responsabilité sociale des entreprises¹⁾

Comme mentionné, la politique environnementale inclut également des aspects sociaux essentiels. À cet égard, l'**action SuperDrecksKëscht®** participe depuis 2011 au système national de certification RSE-Label et est certifiée en tant qu'entreprise socialement responsable. Dans ce cadre, la **SDK** a également signé deux engagements volontaires, à savoir la Charte 2019 pour la promotion de la diversité et, en 2022, le Pacte national des droits de l'homme. Nous renvoyons ici au rapport du délégué RSE ainsi qu'au rapport du délégué aux droits de l'homme.

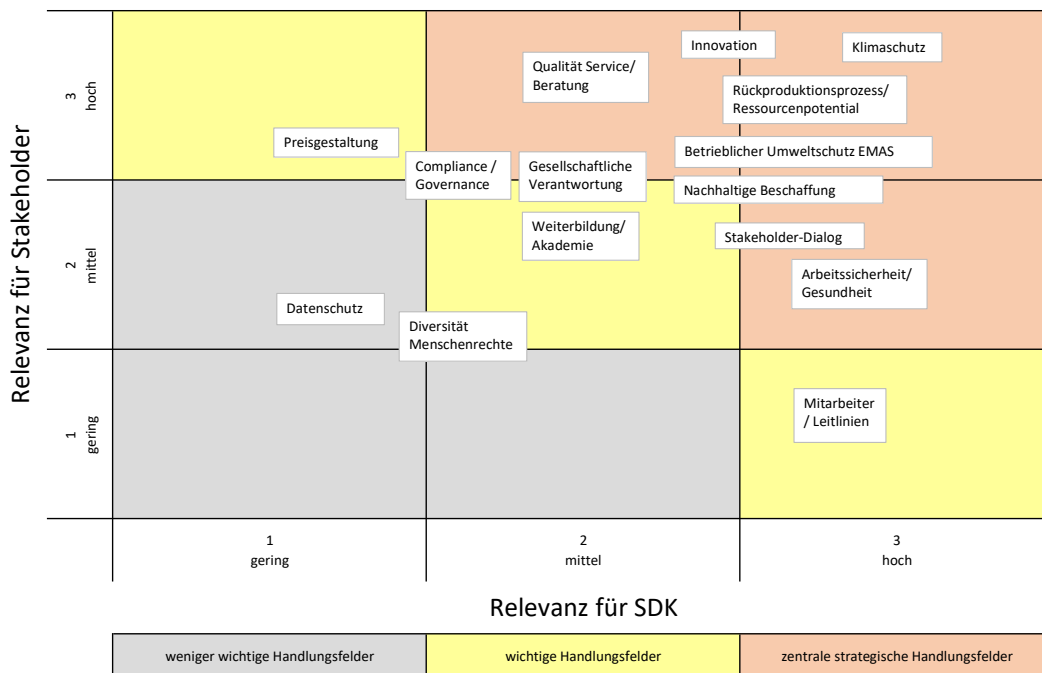
3.4. Matrice de matérialité

L'analyse de matérialité est un outil central dans la gestion de la durabilité et le pilotage stratégique de l'entreprise. Elle sert à identifier et à hiérarchiser les thèmes qui revêtent une importance particulière pour une entreprise et ses parties prenantes. L'objectif est d'assurer la transparence, d'utiliser les ressources de manière ciblée et de jeter les bases d'un reporting crédible.

Dans le cadre d'une analyse de matérialité, les thèmes écologiques, sociaux et économiques potentiellement pertinents ont été systématiquement recensés et évalués. À cet égard, tant les effets de l'activité commerciale sur l'environnement et la société (perspective d'impact) que les risques et opportunités financiers pour l'entreprise (perspective financière) ont été pris en compte.

¹⁾ Remarque : les rapports et certificats relatifs à la responsabilité sociale des entreprises (RSE/CSR), y compris le pacte sur les droits de l'homme, ne sont pas validés par les audits environnementaux.

Wesentlichkeitsmatrix - Status 17.09.2021



↑ Matrice de matérialité
 Situation en 2021 (en allemand)



OSL

48 62 10
www.sdk.lu

3.5. Parties prenantes - Stakeholders

Le rapport annuel/rapport de développement durable ainsi que le rapport du responsable RSE présentent en détail les parties prenantes de la **SDK** avec lesquelles des coopérations et des projets communs sont menés.

L'**action SuperDrecksKëscht®** tient à jour une matrice dans laquelle toutes les parties intéressées ainsi que leurs besoins et attentes pertinents sont répertoriés. C'est sur cette base que les opportunités et les risques qui en découlent sont également identifiés et évalués. En raison de sa mission particulière, la **SDK** intervient souvent en tant que facilitateur de réseaux dans le domaine de la consommation et de la reconconsommation. C'est pourquoi la liste des parties prenantes recense la quasi-totalité des acteurs sociaux actifs. La principale opportunité réside ici dans le soutien à la stratégie de reconconsommation de la **SDK**, le principal risque étant le manque de cohérence.

Outre le donneur d'ordre et les partenaires d'action – qui englobent toutes les communes luxembourgeoises – ainsi que les collaborateurs et les clients, les parties prenantes comprennent : les partenaires avec lesquels des contrats ont été conclus, d'autres partenaires publics, les groupes/associations/ONG environnementaux, la protection civile (police, pompiers), les associations professionnelles, les entreprises, les partenaires de projet / plateformes / groupes d'intérêt, les établissements de formation, les fournisseurs, le voisinage, le grand public, les médias (voir tableau ci-dessous).

La communication avec les parties prenantes internes (collaborateurs) s'effectue à l'aide de divers outils. Les collaborateurs sont étroitement associés au processus d'amélioration continue par le biais :

- de réunions de service, d'équipe et de groupes de travail / d'entretiens individuels
- de réunions entre la direction et le comité d'entreprise

Une enquête anonyme en ligne auprès des collaborateurs est prévue pour 2026.

Les voisins, les riverains, les services de sécurité civile (police, pompiers) et les représentants communaux, ainsi que le ministère de l'Environnement, l'administration environnementale, la Chambre des Métiers et la Chambre de Commerce sont informés en permanence, dans le cadre du comité de suivi, des activités de l'**action SuperDrecksKëscht®**, en particulier au centre logistique de Colmar-Berg. Les membres ont accès à tout moment au site de l'entreprise. En règle générale, le comité de suivi se réunit trois fois par an.

La communication avec les parties prenantes est variée et utilise notamment les outils suivants :

- réunions et ateliers communs
- examen des déclarations publiques, des programmes internes et des initiatives des parties prenantes
- participation/adhésion à des associations d'intérêts



↑ La collecte mobile au „Service-Center“



- communication directe
- informations provenant des médias et d'autres sources d'information publiques

Le comité de suivi du centre logistique ainsi que l'Union luxembourgeoise des consommateurs (ULC) jouent un rôle particulier.

Une liste de contrôle distincte relative à la gestion des parties prenantes répertorie notamment les acteurs et les établissements d'enseignement qui jouent un rôle particulier dans les domaines de l'économie circulaire et du développement durable. Elle mentionne également les personnes de contact et les thèmes abordés. Cette liste est mise à jour au moins une fois par an.

Categorie	Partie prenante	Obligations Coopération	Exigences et attentes	Communication	Opportunités	Risques
Donneur d'ordre et partenaires de l'opération	MECB	Donneur d'ordre principal	Donneur d'ordre principal	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Administration de l'environnement	Autorité - donneur d'ordre principal	Autorité - donneur d'ordre principal	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Chambre des métiers	Membre du comité de pilotage	Membre du comité de pilotage	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Chambre de commerce	Membre du comité de pilotage	Membre du comité de pilotage	Comité de pilotage et entretiens individuels		
	Communes	Responsable légal des déchets ménagers	SDK en tant que prestataire de services pour les communes - Conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la philosophie/politique environnementale de SDK	Manque de cohérence entre la commune et la stratégie du SDK
	Syndicats intercommunaux	Responsable légal des déchets ménagers	SDK en tant que prestataire de services pour les syndicats intercommunaux - Conseil/accompagnement	Entretiens individuels	Soutien à la philosophie/politique environnementale de SDK	Manque de cohérence entre la commune et la stratégie du SDK
	Centres de ressources	Organisme pour les communes et les syndicats intercommunaux	SDK en tant que prestataire de services pour les centres de ressources - conseil/ accompagnement	Réunions, entretiens individuels, formation continue	Soutien à la philosophie/politique environnementale de SDK	Manque de cohérence entre la commune et la stratégie du SDK
Partenaires conventionnés	Ecobatteries	SDK est mandant	Exécution de la prestation conformément au contrat et respect des obligations prévues par l'ordonnance	Réunions du comité de suivi et entretiens directs	Soutien à la philosophie/politique environnementale de SDK	Non-respect de la convention
	Ecotrel	SDK est mandant et partenaire dans la communication avec le public	Exécution de la prestation conformément au contrat et respect des obligations prévues par l'ordonnance	Réunions du comité de suivi et entretiens directs	Soutien à la philosophie SDK /politique environnementale : participation à des projets d'innovation	Non-respect de la convention
	Valorlux	partenaire agréé	Exécution des obligations réciproques conformément au contrat	Entretiens directs	Soutien à la philosophie SDK /politique environnementale : participation à des projets d'innovation	Non-respect de la convention
	Partenaires de coopération	Le partenaire travaille conformément aux critères de qualité et environnementaux fixés par SDK (collecte pour le compte de SDK + transports vers les destinataires des produits)	SDK en tant que conseiller, organisme de certification, auditeur	Visites, réunions, sessions de formation continue, audits	Soutien à la philosophie SDK /politique environnementale	Non-respect de la convention ; scandales environnementaux
	Destinataires des produits	Partenaires agréés	Fiabilité et transparence de la part du bénéficiaire du produit	Visites, réunions, audits du potentiel des ressources	Soutien à la philosophie SDK /politique environnementale	Non-respect de la convention ; scandales environnementaux

↑ Extrait de la liste de gestion détaillée des parties prenantes
Statut/dernière mise à jour : janvier 2026



4. ASPECTS ENVI- RONNEMENTAUX



4. ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX ET LEURS IMPLICATIONS

4.1. Aspects environnementaux direct et indirects

L'**action SuperDrecksKëscht**[®] a un impact sur l'environnement, d'une part dans le cadre de la gestion et du traitement des déchets au centre logistique de Colmar-Berg, et d'autre part à travers ses activités de conseil et dans le cadre de ses tâches administratives. Même si, dans le domaine du conseil, l'impact environnemental est relativement faible par rapport à celui des entreprises industrielles et commerciales, notre approche axée sur l'environnement nous conduit à nous fixer pour objectif de réduire au maximum les impacts environnementaux générés.

Les aspects environnementaux directs découlent de l'activité immédiate sur le site de Colmar-Berg. Cela inclut également les émissions liées au transport résultant de la collecte et du transport des déchets.

Compte tenu de l'activité de la **SDK**, l'efficacité des ressources (hors énergie et eau) n'est pas significative au niveau interne, car aucune marchandise n'est produite.

Les aspects environnementaux indirects découlent des activités de conseil ainsi que, par exemple, de l'achat de fournitures de bureau et de la prestation de services (par exemple, les transports).





Bereich	Aspect environnemental	direct/indirect	Activité	Impacts environnementaux (risques)
Efficacité des matériaux, y compris l'énergie (utilisation des ressources et des matières premières)	Consommation de papier	d	Activités administratives et de conseil	Consommation de ressources
	Consommation d'électricité	d	Gestion des déchets au centre logistique, activités administratives et de conseil	Consommation de ressources
	Consommation de combustible pour le chauffage	d	Chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Consommation de ressources
	Consommation de carburant pour les véhicules	d	Gestion des déchets ; activités de conseil	Consommation de ressources
	Consommation d'eau potable	d	Nettoyage des conteneurs, arrosage, sanitaires	Consommation de ressources
Eaux usées	Rejet d'eaux usées	d	Nettoyage des conteneurs, sanitaires	Rejet de substances nocives pour l'environnement
Déchets	Production de déchets	d	Activités administratives et de gestion, gestion des stocks, laboratoire	Consommation de ressources
Émissions	Émissions de polluants provenant des véhicules, des machines et du système de chauffage	d	Traitement des déchets ; conseil, chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Émissions de gaz nocifs pour l'environnement
	Émissions de gaz à effet de serre provenant des véhicules, des machines et du système de chauffage = Scope 1 (Protocole GHG)	d	Traitement des déchets ; conseil, chauffage du centre logistique et des bâtiments administratifs	Émissions de gaz à effet de serre
	Émissions de polluants liées à la consommation d'électricité = Scope 2 (Protocole GHG)	d	Électricité pour le centre logistique et les bâtiments administratifs	Émissions de gaz à effet de serre
	Émissions de polluants du centre logistique / hall 1	d	Manutention des produits dans le hall 1	Émissions de gaz nocifs pour l'environnement et à effet de serre
	Émissions générales liées aux aspects environnementaux indirects = Scope 3 (Protocole GHG)	i	Transport, approvisionnement/achats, personnel	Émissions de gaz à effet de serre
Biodiversité	Utilisation des sols	d	Centre logistique et bâtiments administratifs	Consommation d'espace
	Aménagement d'espaces verts	d	Espaces verts	Faune et flore locales
Transports	Bruit lié à la circulation des véhicules	d	Transports propres ; fournisseurs ; transporteurs	Bruit
Approvisionnement	Approvisionnement en fournitures pour les bureaux et le conseil	i	Activités de bureau, conseil, relations publiques	Consommation de ressources ; Aspects environnementaux du processus de fabrication du produit
	Approvisionnement en moyens de production	i	Centre logistique – conteneurs et infrastructure	Consommation de ressources ; aspects environnementaux du processus de fabrication du produit
Distribution des produits	Sélection des prestataires de transport	i	Transport de déchets ; transport de moyens de production	Aspects environnementaux liés au transport
	Sélection des partenaires de coopération et des destinataires des produits	i	Traitement et valorisation des déchets	Aspects environnementaux liés au transport ; aspects environnementaux du processus de recyclage
Offre de produits (Shop Green)	Consommation durable chez les partenaires et les consommateurs	i	Sélection de produits écologiques à promouvoir dans le commerce	Consommation de ressources ; aspects environnementaux du processus de fabrication du produit
Autres projets	Consommation durable chez les partenaires et les consommateurs	i	Accompagnement de produits durables	Consommation de ressources ; aspects environnementaux liés à l'utilisation du produit

↑ Principaux aspects environnementaux de l'action SuperDrecksKesch®
Statut/dernière mise à jour : février 2024



PRÉSENTATION DES ASPECTS ENVIRONNEMENTAUX DIRECTS ET INDIRECTS ET LEUR ÉVALUATION

influçabilité	3 élevé	→ Production de déchets	→ Consommation de papier	→ Cons. de carburant des véhicules → Émissions de polluants et de gaz à effet de serre (véh)	
	2 moyen	→ Émissions de polluants et de gaz à effet de serre liées à la consommation d'électricité → Bruit lié à la circulation des véhicules → Autres émissions sonores	→ Consommation d'électricité → Consommation d'eau potable → Rejet d'eaux usées → Émissions de polluants et gaz à effet de serre (chauffage) → man. de subst. dangereuses		
	1 faible	→ Émissions de polluants et de gaz à effet de serre – Centre logistique / Hall 1	→ Occupation des sols → Aménagement d'espaces verts	→ Consommation de combustible pour le chauffage	
		1 peu important	2 important	3 très important	

Statut / dernière mise à jour: février 2024

importance

aucune mesure n'est nécessaire	Surveiller les aspects environnementaux	surveiller et prendre des mesures
--------------------------------	---	-----------------------------------

Évaluation des aspects environnementaux directs

influçabilité	3 élevé	→ Approvisionnement en fournitures de bureau et services de conseil		→ Cons. durable chez les partenaires et les consommateurs	
	2 moyen		→ Approvisionnement en moyens de production → Sélection des prestataires de transport → Sélection des part. de coopération et des dest. des produits		
	1 faible				
		1 peu important	2 important	3 très important	

Statut / dernière mise à jour: février 2024

importance

aucune mesure n'est nécessaire	Surveiller les aspects environnementaux	surveiller et prendre des mesures
--------------------------------	---	-----------------------------------

BÉvaluation des aspects environnementaux indirects



5. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALES



5. PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE

5.1. Aspects environnementaux directs

Dans le bilan des intrants et des extrants ci-dessous, nous avons rassemblé les données les plus importantes concernant les aspects environnementaux directs des cinq dernières années.

→ INTRANTS

	2021	2022	2023	2024	2025		
Matériaux							
Cons. de papier ¹⁾	301.500	195.500	223.000	194.000	204.500	Blatt A4	Bureau/Administration
Énergie							
	2.107.671	1.902.814	2.078.071	2.016.000	2.009.792	in kwh	Total, dont
	290.012	300.308	399.758	418.631	434.664	kWh	Électricité sur site
	24.739	33.732	45.595	40.582	31.061	l	Chauffage à l'huile alimentaire
	28.235	14.897	9.897	4.228	0	l	Chauffage au biodiesel
	0	0	0	0	9.514	l	Chauffage au diesel
	90.094	108.207	120.541	116.817	116.574	l	Transport au biodiesel
	51.608	19.496	10.363	15.381	16.944	l	Transport au diesel
	7.745	4.825	4.775	4.481	4.089	l	Machines de chantier au diesel
	0	737	137	11	16	l	Machines de chantier au biodiesel
	474	330	0	0	0	l	Transport à l'essence
converti en	231.557	315.732	426.769	379.848	290.731	kwh	Chauffage à l'huile alimentaire
kWh ²⁾	238.303	125.731	83.534	35.684	0	kwh	Chauffage au biodiesel
	760.395	913.265	1.017.367	985.934	983.885	kwh	Biodiesel pour les transports
	505.243	190.861	101.457	150.585	165.881	kwh	Diesel pour les transports
	0	0	0	0	93.142	kwh	Chauffage au fioul
	75.824	47.237	46.747	43.869	40.031	kwh	Machines de chantier au diesel
	0	6.220	1.158	95	139	kwh	Machines de chantier au biodiesel
	2.224	599	1.281	1.354	1.318	kwh	Machines de chantier au GPL
	4.113	2.861	0	0	0	kwh	Essence pour les transports
	66.226	100.858	184.251	193.336	200.422	kwh	Transports (non inclus dans le total, déjà pris en compte dans la rubrique électricité/site)
Part des énergies renouvelables dans la consommation totale	72,13%	87,31%	92,81%	90,29%	85,05%		(Énergie verte, huiles alimentaires, biodiesel)
Eau³⁾							
	1.389	1.933	2.126	1.013	844	m3	Total, dont
	836	1.276	1.414	509	689	m3	Eau potable
	553	657	712	504	155	m3	Eau de pluie

La superficie du terrain reste inchangée, avec 17 940 m² de surface imperméabilisée et 3 900 m² d'espaces verts, soit une superficie totale de 21 840 m².

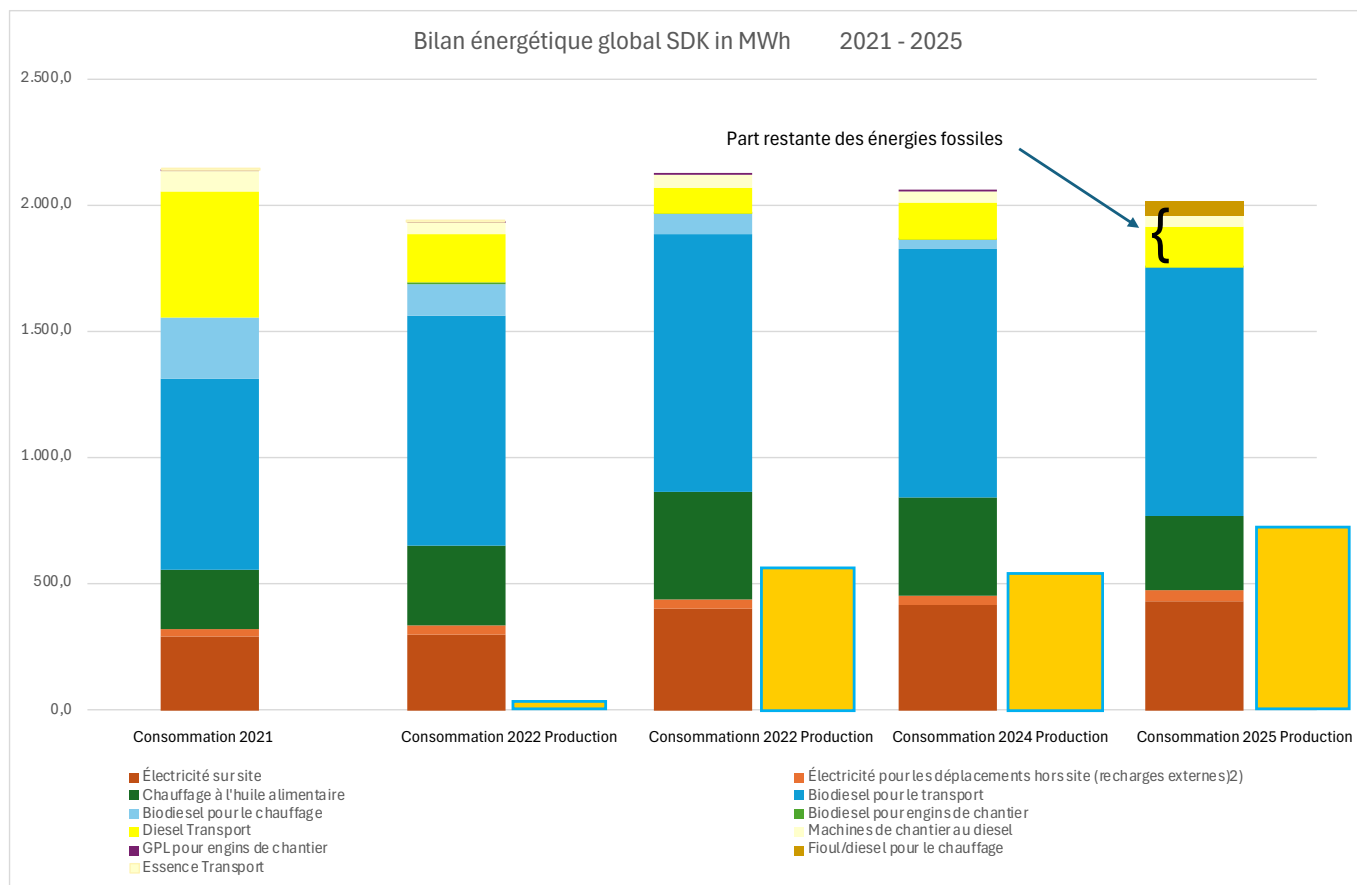
1) Quantités achetées

2) Coefficients e conversion et sources : voir annexe

3) Consommation d'eau de 2 compteurs ; consommation du 3e compteur non déterminable



→ INPUT - BILAN ÉNERGÉTIQUE 2021-2025



REMARQUES SUR LE BILAN ÉNERGÉTIQUE :

Bilan énergétique incluant la consommation d’électricité sur site et via la recharge externe (rouge), les huiles alimentaires (vert), le biodiesel (bleu) et le diesel fossile (jaune/marron) en MWh. Le graphique montre que la part des énergies fossiles a pu être considérablement réduite depuis 2023. Plus de détails dans les pages suivantes.

En 2025, 72,87 % de la consommation énergétique de la flotte de véhicules provenait de biodiesel acheté auprès de partenaires qui transestérifient les graisses et huiles alimentaires collectées pour en faire du biodiesel. Ainsi, grâce à cette initiative, le diesel fossile a été remplacé, ce qui a permis de réduire considérablement les émissions de CO₂ (voir bilan carbone).

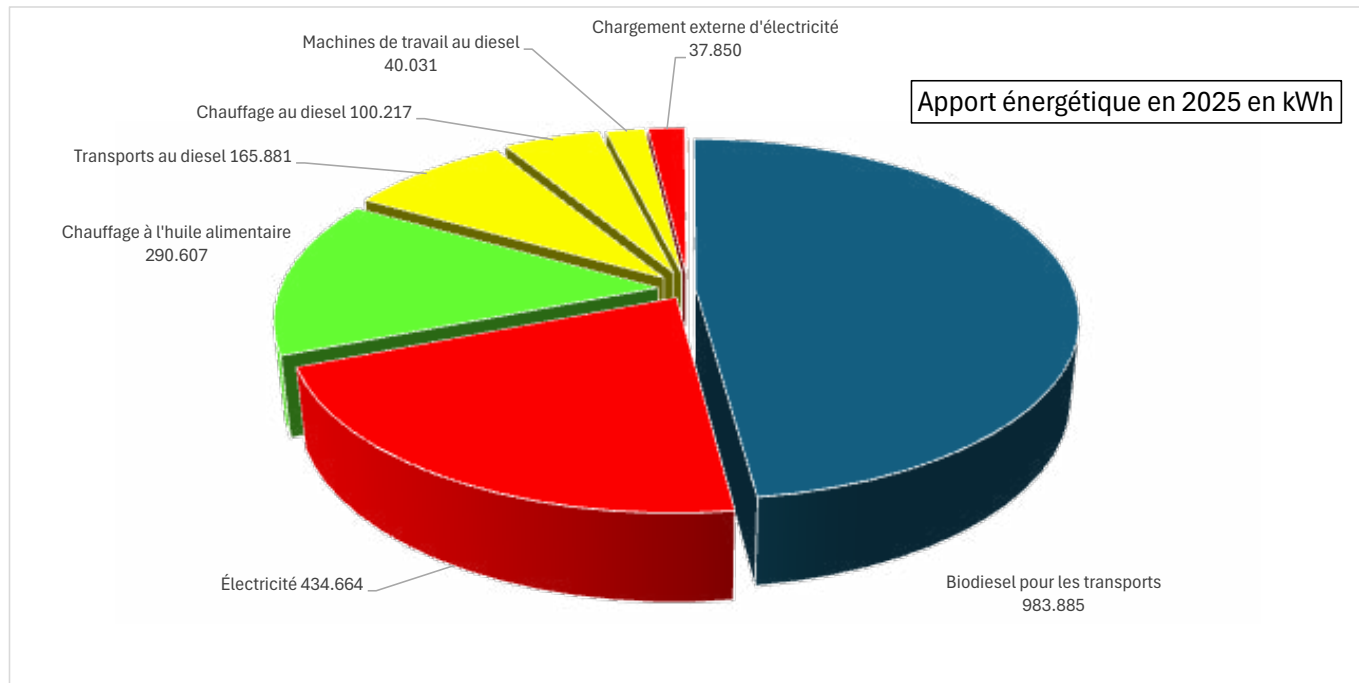
Depuis 2015, les graisses alimentaires usagées sont utilisées directement comme combustible pour le chauffage central du site. L’utilisation directe de graisses et d’huiles alimentaires est neutre en CO₂. Par ailleurs, du biodiesel a été utilisé pour le chauffage entre 2021 et 2024. Celui-ci est également neutre en CO₂. En 2025, il a fallu recourir exceptionnellement au diesel (chauffage de remplacement en raison de la rénovation de l’installation de chauffage).

Les pages suivantes fournissent des détails sur les différents aspects environnementaux. Le rapport 2025 du responsable de la gestion environnementale, disponible sur demande, contient des informations supplémentaires sur les aspects environnementaux directs.



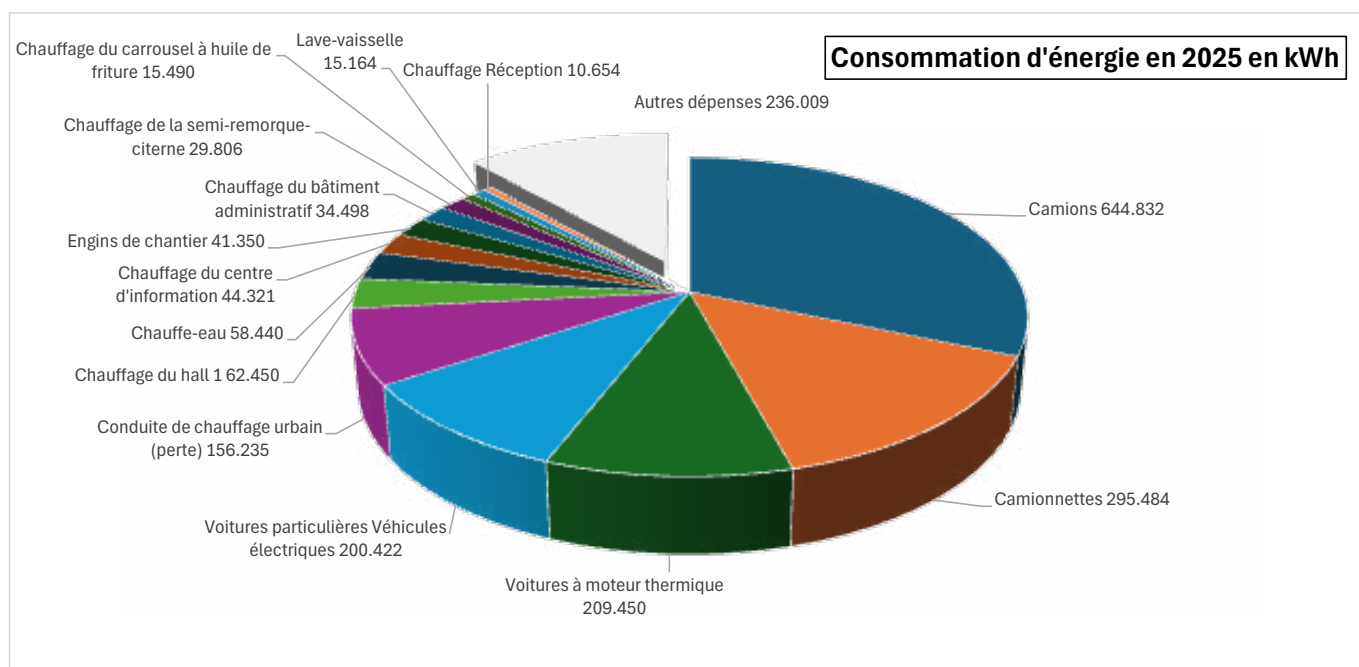
→ INPUT - BILAN ÉNERGÉTIQUE 2025 PAR SOURCE D'ÉNERGIE 2

Afin d'illustrer l'apport énergétique et les consommateurs d'énergie en 2025, la colonne « 2025 » du graphique de la page précédente est ici représentée sous forme de diagramme circulaire.



→ OUTPUT - BILAN ÉNERGÉTIQUE 2025 PAR GRANDS CONSOMMATEURS D'ÉNERGIE

Les principaux consommateurs d'énergie sont les véhicules : les camions (31,4 %), les camionnettes (14,4 %) et les voitures particulières (20 %), dont 9,8 % sont des véhicules électriques et 10,2 % des véhicules à moteur thermique. Viennent ensuite, comme le montre le graphique, le chauffage des bâtiments et des installations. Seuls 11,5 % (consommateurs d'électricité) ne sont pas encore comptabilisés séparément.





→ OUTPUT

	2021	2022	2023	2024	2025		
Prod. d'électricité							
	0,00	9.563	575.999	550.123	729.469	kWh	Installation PV depuis le 30 nov 2022

émissions						Total, dont	
CO ₂ ¹⁾	137.793,68	52.544,24	27.879,75	41.097,98	45.217,73	kg	Transports
NO _x	352,41	347,66	355,07	365,97	307,45	kg	Transports
Particules fines	9,97	9,92	10,24	10,32	8,86	kg	Transports
TOC	16,95	65,93	2,39	5,65	4,15	kg	Centre logistique / Hall 1 ²⁾
CO ₂	20.689,38	12.761,49	12.894,12	12.135,13	11.092,97	kg	Machines de travail ³⁾
CO ₂	0	0	0	0	0	kg	Électricité ⁴⁾
CO ₂	0	0	44,92	19,19	26.658	kg	Chauffage ⁵⁾
CO	-	100,5	97	72	5,75	ppm	Chauffage ⁶⁾
Total CO₂ (Scope 1)	158.483,06	65.305,73	40.818,79	53.252,30	82.968,70	kg	

Déchets	15.268	41.212	70.688	76.837	78.747	kg	Total, dont ⁷⁾
	-	12.752	24.021	28.806	25.089	kg	Déchets issus de la production ⁸⁾
	300	270	7.700	9.850	5.000	kg	Déblais/déchets verts
	1.173	9.846	2.230	3.215	6.278	kg	Anciens stocks / archives
	8.442	14.472	32.358	31.413	38.134	kg	Contenu des séparateurs d'huile et de graisse
	5.353	3.872	4.379	3.554	4.246	kg	En interne

1) Pour 2021 et 2022, seules les émissions de CO₂ dues aux combustibles fossiles sont indiquées.

2) Les émissions étant très faibles (valeur maximale autorisée de 400 kg de CO₂), l'influence de l'air ambiant est importante.

3) Ces valeurs ont été calculées pour la première fois en 2020.

4) Électricité 100 % verte issue d'énergies renouvelables, d'où la neutralité carbone

5) En 2025, un nouveau système de chauffage a été installé – l'utilisation de diesel minéral était nécessaire pour le chauffage d'appoint requis ; à partir de 2023, indication de la part de biodiesel basée sur la valeur issue de l'analyse du cycle de vie

6) Aucune valeur de mesure disponible en 2021 ; sinon, valeur issue d'une mesure ou moyenne ; l'autorisation Commodo-Incommodo prescrit uniquement des contrôles aléatoires tous les 2 ans.

7) Les chiffres à partir de 2022 ne sont pas comparables à ceux des années précédentes (voir détails sur les déchets).

8) Recensés pour la première fois à partir de 2022

Émissions : la méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées. Les données issues des déclarations environnementales de 2019 et 2020 ne sont donc pas comparables à celles qui suivent.

Pour les facteurs et sources de conversion, voir l'annexe



OSL



→ **ÉNERGIE : ÉLECTRICITÉ**

La consommation totale d'électricité a augmenté de 3,8 % en 2025 pour atteindre 434 631 kWh. Cette hausse s'explique par l'augmentation continue de la part de l'électricité de recharge des véhicules électriques, due à la mise à disposition de voitures de fonction pour les trajets domicile-travail.

Depuis 2020, la part de la consommation d'électricité des véhicules électriques est calculée en distinguant les différents types de recharge (recharge au centre logistique, bornes de recharge publiques et recharge privée selon les indications des utilisateurs). La recharge au centre logistique s'effectue via 8 bornes de recharge comportant chacune 2 points de recharge, ainsi que via des prises de courant à haute tension situées sur le site du centre logistique, notamment dans le hall 2. La part estimée de la recharge des véhicules électriques dans le centre logistique s'élevait en 2025 à 163 369 kWh, soit 37,59 %.

Si l'on exclut la consommation liée à la recharge des véhicules électriques, la consommation d'électricité du centre **SDK** est passée de 261 146 kWh à 271 295 kWh, soit une hausse de 3,9 %, ce qui reste dans les marges de fluctuation attendues. Par rapport au nombre d'employés, la consommation a augmenté pour atteindre 3 873,43 kWh/employé, ce qui se situe également dans la fourchette de variation.

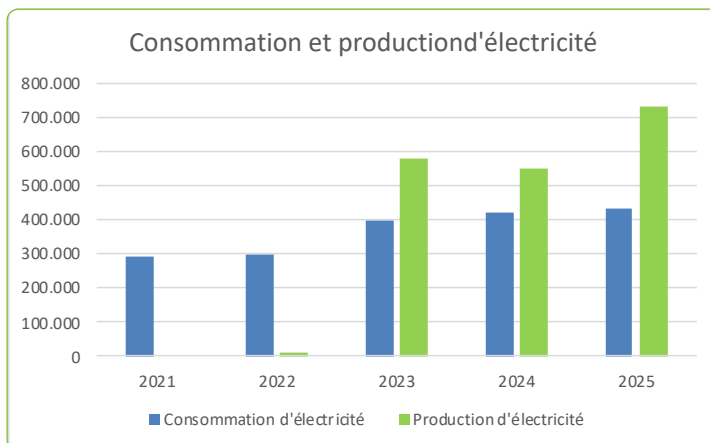
↑ L'installation photovoltaïque mise en place en 2022 sur le hall 1 (en haut) ainsi que celle installée en 2024 et mise en service en 2025 sur le hall 2 (en bas)

ÉLECTRICITÉ VERTE

Depuis plusieurs années déjà, l'action **SuperDrecksKëscht®** s'approvisionne en électricité verte (jusqu'en 2023 : enovos Naturstrom, à partir de 2024 : Electris Ökostrom Cat. 1).

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ

La production d'énergie prévue sur le site a déjà été réalisée fin 2022 dans le cadre d'une première étape. L'installation photovoltaïque du hall 1, d'une puissance de 719,14 kWcrête, a été raccordée au réseau le 30 novembre 2022. Comme prévu, l'installation photovoltaïque a été étendue en 2025 aux halls 1 et 2 pour une puissance supplémentaire de 457,94 kWcrête. En raison de cette extension, le transformateur existant a dû être remplacé par un transformateur de 1 000 kVA. La partie agrandie de l'installation a été mise en service le 22 septembre 2025. À moyen terme, il est prévu d'installer un système de stockage par batterie afin d'augmenter la part d'autoconsommation et de devenir encore plus indépendant de l'alimentation électrique externe.



← Échelle en kWh (valeurs absolues)



En 2025, l'installation photovoltaïque a produit 729,4 MWh d'électricité, dont 223,2 MWh ont été autoconsommés et 506,2 MWh injectés dans le réseau.

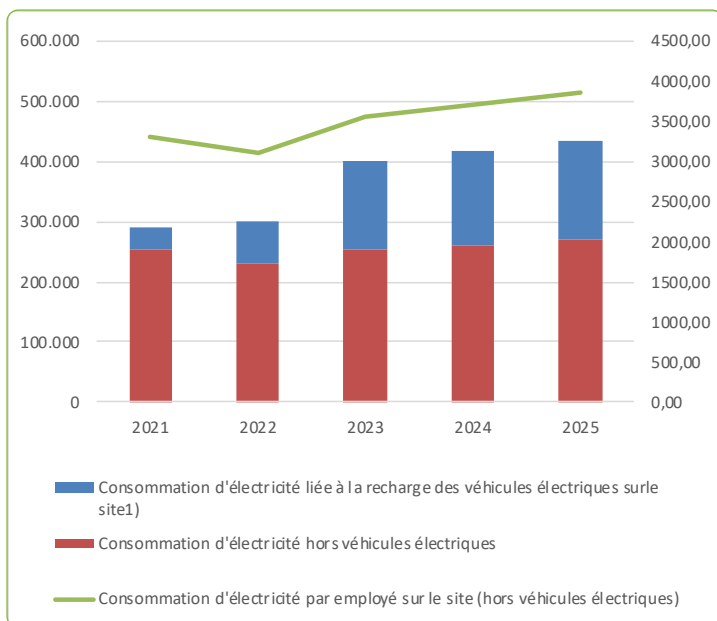
IMPACT

L'utilisation d'électricité issue de sources d'énergie renouvelables a permis de limiter l'impact sur l'environnement. La consommation de combustibles fossiles est ainsi évitée. L'utilisation d'électricité verte est neutre en CO2. Grâce à l'installation photovoltaïque, le site produit une part importante de sa propre consommation.

	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation d'électricité	290.012	300.308	399.758	418.631	434.664	en kWh
Production d'électricité	0	9.563	575.999	550.123	729.469	en kWh
Solde	-290.012	-290.745	176.241	131.492	294.805	en kWh
	35.018	68.272	144.171	157.485	163.369	
en pourcentage	12,07%	22,73%	36,06%	37,62%	37,59%	
	254.994	232.037	255.587	261.146	271.295	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation d'électricité par employé sur le site (hors véhicules électriques)	3.301,32	3.120,45	3.551,79	3.723,21	3.873,43	en kWh par empl.

↑ **Consommation d'électricité 2021-2025** Effectif en équivalents temps plein

Détermination de la consommation d'électricité liée à la recharge sur site par le biais d'une enquête auprès des utilisateurs - Indication de la consommation en kWh/100 km, ainsi que des recharges effectuées à l'extérieur



← **Consommation d'électricité 2021 - 2025**
Échelle de gauche en kWh (valeurs absolues)
Échelle de droite en kWh par employé



OSL



→ **ÉNERGIE : CHAUFFAGE - CHALEUR**

CHAUFFAGE

Depuis 2015, l'ensemble du site de la **SDK** est alimenté en chaleur par une installation de chauffage centralisée située dans le hall 1.

La consommation totale de combustible sur le site de Colmar-Berg s'élevait en 2025 à 40 575 l, dont 31 061 l (28 731 kg) d'huiles alimentaires usagées et 9 514 l de diesel minéral. La consommation a donc de nouveau nettement baissé de 9,45 % par rapport à l'année précédente.

Il convient toutefois de tenir compte du pouvoir calorifique plus élevé du diesel minéral. Son utilisation était nécessaire, car un chauffage de remplacement mobile était requis pendant la période de modernisation de l'installation de chauffage.

En 2025, des mesures d'optimisation du chauffage et de la gestion de l'eau chaude ont été mises en œuvre, sur la base des résultats de l'audit énergétique de 2022. Deux nouveaux brûleurs ont notamment été installés, qui sont désormais bien mieux adaptés à l'utilisation d'huiles alimentaires. L'objectif est d'utiliser 100 % de graisses alimentaires usagées pour le chauffage grâce à la nouvelle installation de chauffage.

La quantité absolue d'huiles alimentaires usagées utilisées ainsi que leur part dans la consommation totale de combustible doivent donc être considérées comme une exception. Seule l'année 2026 permettra de déterminer si l'objectif consistant à utiliser 100 % de graisses alimentaires usagées pour le chauffage sera atteint. De manière générale, l'utilisation d'huiles alimentaires usagées n'entraîne pas de transports supplémentaires et est donc particulièrement respectueuse du climat, non seulement par rapport aux combustibles fossiles, mais aussi par rapport au biodiesel utilisé jusqu'en 2024.

Exprimée en équivalent CO₂, la consommation de graisses alimentaires usagées en 2025 correspond à une économie de 77,3 tonnes de CO₂ par rapport à une utilisation à 100 % de fioul/diesel (voir également le bilan carbone).

La consommation d'énergie pour le chauffage par employé (équivalents temps plein) s'élevait en 2025 à 579,31 l / employé.

Les émissions et les odeurs liées à l'utilisation d'huiles alimentaires usagées n'ont posé aucun problème.

IMPACT

Grâce à l'utilisation de biodiesel ou de graisses alimentaires usagées depuis 2015, l'impact sur l'environnement a pu être maintenu à un niveau faible. À l'exception de cas particuliers justifiés, aucune énergie fossile n'est généralement utilisée. L'utilisation de biodiesel et de graisses alimentaires usagées est neutre en CO₂. Les trajets de transport sont réduits au minimum, notamment grâce à l'utilisation de graisses alimentaires usagées collectées par la **SDK**.

↑ **Ligne de lavage des conteneurs de graisses alimentaires usagées**

↓ **Le traitement des graisses alimentaires usagées pour le système de chauffage**



En cas de besoins thermiques supplémentaires en hiver, un deuxième brûleur fonctionnant au biodiesel est utilisé. L'utilisation directe d'huiles alimentaires collectées et de biodiesel dans le chauffage central permet d'éviter environ 130 tonnes d'équivalent CO₂ par an. Cela correspond aux émissions de CO₂ générées par un trajet de 840 000 km en voiture particulière moyenne.

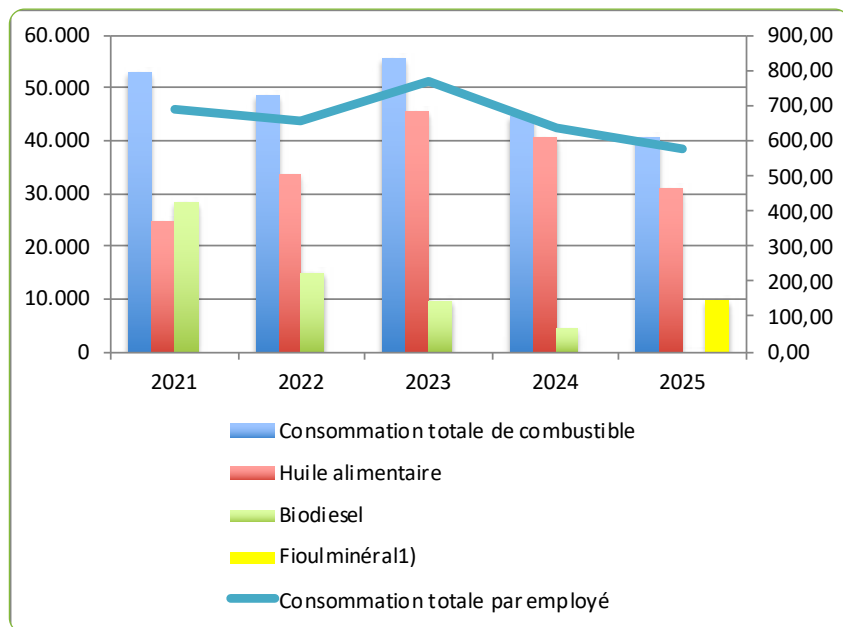




	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale de combustible	52.974	48.611	55.492	44.810	40.575	en l
Huile alimentaire	24.739	33.732	45.595	40.582	31.061	en l
Biodiesel	28.235	14.879	9.897	4.228	0	en l
Fioul minéral	0	0	0	0	9.514	en l
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale par employé	685,84	653,72	771,16	638,87	579,31	in l pro MA
Cons. de graisses alimentaires par employé	320,29	453,63	633,62	578,59	443,48	in l pro MA
Consommation de biodiesel par employé	365,55	200,09	137,54	60,28	0,00	in l pro MA
Consommation de diesel (min.) par employé	0,00	0,00	0,00	0,00	135,84	in l pro MA

↑ Consommation de combustible pour le chauffage 2021 - 2025 Effectif en équivalents temps plein

Consommation de diesel en 2025 : due à la location d'un système de chauffage mobile de remplacement pendant la durée des travaux de rénovation de la chaufferie



← Consommation de combustible pour le chauffage 2021 - 2025
Échelle de gauche en litres absolus
Échelle de droite en litres par employé

→ ÉNERGIE : MOBILITÉ ET LOGISTIQUE

VÉHICULES

L'objectif consistant à équiper l'ensemble du parc automobile de véhicules économes en énergie est progressivement mis en œuvre. Fin 2025, le parc comptait 56 véhicules électriques. Depuis l'automne 2022, un véhicule électrique (petite voiture) est proposé à tous les collaborateurs ayant plus de 2 ans d'ancienneté. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la stratégie de protection climatique de la **SDK**. Lorsque l'utilisation de véhicules électriques n'est pas encore possible en raison d'une autonomie insuffisante (camions, fourgonnettes), des véhicules équipés des dernières technologies de dépollution (Euro 6d-temp) sont utilisés.

Le kilométrage parcouru en 2025 s'élevait à 1 844 258 km, soit une légère augmentation (3,85 %) par rapport à l'année précédente (1 775 844 km). En 2023, le kilométrage parcouru a augmenté de 39,9 % par rapport à 2022.

Cette hausse s'explique par la forte augmentation du nombre de voitures particulières en 2022 (plus 54,5 %) due à la mise à disposition de voitures de fonction pour les trajets domicile-travail mentionnée ci-dessus. Grâce à l'utilisation d'électricité produite de manière renouvelable (installation photovoltaïque) pour recharger les voitures et à l'économie de carburants fossiles réalisée par les employés (trajets vers et depuis le lieu de travail, jusqu'en 2022 largement effectués en voiture à moteur thermique), cela a un impact nettement positif sur le bilan climatique.

De manière générale, une meilleure planification des rendez-vous et l'utilisation des transports publics ont également contribué à rendre la mobilité plus durable. Les statistiques sur la « mobilité alternative » montrent que, dans le domaine du conseil et de la gestion de projet, 1 623 km ont été parcourus en covoiturage, 3 510 km en transports publics et 148 km à vélo ou à pied pour se rendre aux rendez-vous (chiffres estimés par l'équipe de consultants). Il en résulte donc une économie supplémentaire en équivalents CO₂ par rapport à l'utilisation d'une voiture particulière.

CARBURANTS / ÉNERGIE

Depuis 2017, les consommations sont converties en kWh. En raison du nombre élevé de voitures de fonction, la consommation s'est élevée à 1 350 188 kWh (ordre de grandeur similaire à l'année précédente). Sur ce total, 644 832 kWh (47,76 %) ont été consommés par les camions, 295 484 kWh (21,88 %) par les véhicules d'information et les véhicules de collecte porte-à-porte, et 409 872 kWh (30,36 %) par les voitures particulières. La part des carburants fossiles s'élevait à 11,14 % en 2025. 72,87 % ont été couverts par le biodiesel. La part d'électricité des véhicules électriques (principalement de l'électricité verte) s'élevait à 200 422 kWh, soit 14,84 % (contre 14,54 % l'année précédente).

La consommation moyenne de carburant des camions s'élevait à 350 kWh/100 km (environ 40,6 l), celle des véhicules d'information et des véhicules de collecte porte-à-porte à 199 kWh/100 km (environ 23,36 l). La consommation de carburant des voitures particulières s'élevait à 27,12 kWh/100 km. Ces valeurs se situent au niveau de l'année précédente. Le remplacement progressif des véhicules par des modèles plus efficaces se fait sentir depuis plusieurs années. Au total, la consommation de carburant rapportée au nombre de kilomètres parcourus s'élevait à 73,21 kWh/100 km (contre 74,89 kWh l'année précédente). La consommation de carburant par collaborateur s'élevait à 19 277 kWh.



OSL



↑ Utilisation du biodiesel

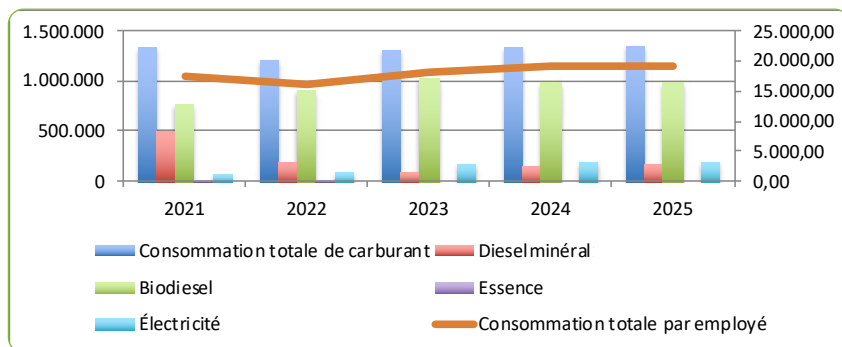
↓ station-service





	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale de carburant	1.335.978	1.207.846	1.303.076	1.329.855	1.350.188	en kWh
Diesel minéral	505.243	190.861	101.457	150.585	165.881	en kWh
Biodiesel	760.395	913.265	1.017.367	985.934	983.885	en kWh
Essence	4.113	2.861	0	0	0	en kWh
Électricité	66.226	100.858	184.251	193.336	200.422	en kWh
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale par employé	17.296,45	16.243,22	18.108,33	18.960,01	19.277,39	en kWh par emp.
Consommation de diesel par employé	6.541,22	2.566,72	1.409,91	2.146,92	2.368,38	en kWh par emp.
Consommation de biodiesel par employé	9.844,58	12.281,67	14.137,95	14.056,66	14.047,48	en kWh par emp.
Consommation d'essence par employé	53,25	38,48	0,00	0,00	0,00	en kWh par emp.
Consommation d'électricité par employé	857,41	1.356,35	2.560,47	2.756,43	2.861,53	en kWh par emp.

↑ Consommation d'énergie dans le secteur de la mobilité et de la logistique 2021-2025 Effectifs en équivalents temps plein



← Consommation d'énergie : mobilité / logistique 2021 - 2025
 Échelle de gauche / colonnes en kWh (valeurs absolues)
 Échelle de droite / courbe en kWh par employé





→ ÉMISSIONS

AIR AMBIANT AU POSTE DE TRAVAIL

La dernière mesure – qui doit être effectuée par un organisme agréé – a eu lieu le 5 juin 2024. Luxcontrol a certifié que les valeurs AGW pour les poussières inhalables et alvéolaires ainsi que pour les COV et le mercure étaient nettement (< 10 %) inférieures aux valeurs AGW correspondantes. Aucune mesure n'a été effectuée en 2025.

AIR ÉVACUÉ

Les mesures d'émissions périodiques prescrites dans l'autorisation d'exploitation (poussières, métaux lourds et COV) doivent être effectuées tous les 3 ans par un organisme agréé et ont eu lieu pour la dernière fois le 10 novembre 2022. Aucun créneau n'étant disponible fin 2025, les prochaines mesures n'auront lieu qu'au début de l'année 2026. Les valeurs mesurées le 10 novembre 2022 étaient toutes nettement inférieures aux valeurs limites spécifiques correspondantes.

La surveillance continue des COV (composés organiques volatils) effectuée par l'exploitant a donné, pour la période considérée, une quantité annuelle extrapolée de 4,146 kg de COV émis, ce qui correspond à 1,03 % des émissions maximales autorisées de 400 kg de COV. Par rapport à 2022 (65,93 kg), il s'agit, comme les années précédentes, d'une réduction significative, due au remplacement du filtre à charbon actif fin 2022.

INSTALLATION DE CHAUFFAGE

Les gaz d'échappement du chauffage sont régulièrement contrôlés par une entreprise spécialisée agréée (installateur de chauffage).

TRANSPORTS

De manière générale, la valeur de 2,67 kg de CO₂équivalent par litre de carburant diesel a également été retenue pour les camionnettes et les voitures particulières jusqu'en 2022. À partir de 2023, elles se basent sur la norme DIN EN ISO 14083:2023 (3,17 kg CO₂equ/kg = 2,67 kg CO₂equ/l). Les données relatives aux oxydes d'azote et aux particules fines correspondent aux valeurs maximales de la norme européenne.

IMPACT

Ni les mesures effectuées dans le cadre de l'autorisation d'exploitation pour la protection de la santé au travail, ni les mesures d'émissions dans l'air évacué ne justifient une intervention. Les substances toxiques (métaux lourds, etc.) émises après filtration de l'air évacué sont largement inférieures aux valeurs limites. Les émissions de l'installation de chauffage ne présentent que de faibles émissions de CO ; l'utilisation d'énergies renouvelables n'entraîne aucune émission de CO₂.

Les détails concernant les émissions de CO₂ et d'équivalent CO₂ figurent dans l'extrait suivant du rapport sur la protection du climat. Données de scope 1 et 2 pour 2025. Les calculs de scope 3 pour 2025 n'étant pas encore disponibles, la présente déclaration environnementale contient les valeurs de scope 3 de 2024.

Le bilan carbone complet 2025 sera publié à partir de juin 2026 sur le site web de la SDK : <https://sdk.lu/sdk-la-protection-du-climat-vecue/>.



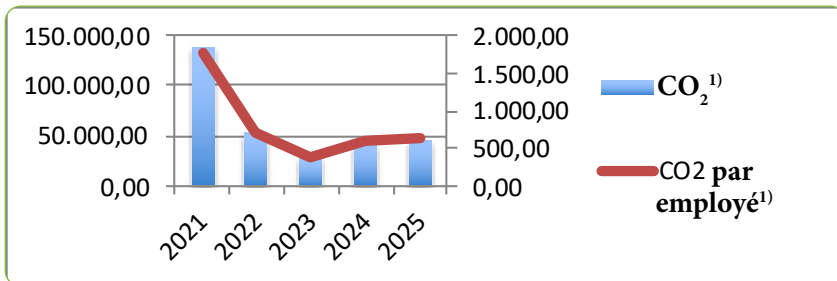
- ↑ Station de tri et de transvasement équipée d'un système de filtration et d'un dispositif de surveillance continue des émissions

- ↓ Évier équipé d'un séparateur d'huile et de graisse

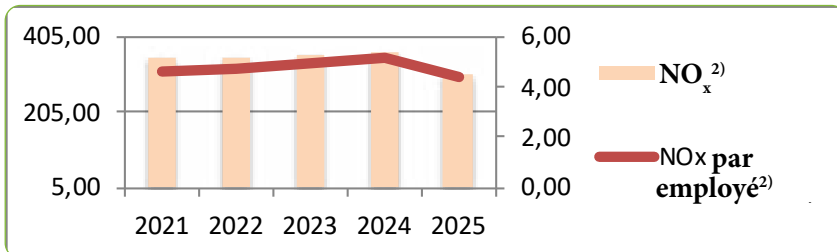




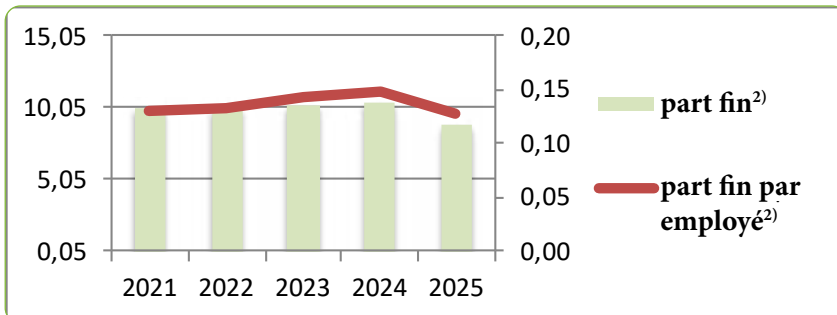
	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
CO ₂ ¹⁾	137.793,68	52.544,24	27.879,75	41.097,99	45.217,73	en kg
NO _x ²⁾	352,41	347,66	355,07	365,07	307,45	en kg
particules fines ²⁾	9,97	9,92	10,24	10,32	8,86	en kg
	2021	2022	2023	2024	2025	
CO ₂ par employé ¹⁾	1.783,97	706,62	387,43	585,94	645,60	en kWh par emp.
NO _x par employé ²⁾	4,56	4,68	4,93	5,20	4,39	en kWh par emp.
particules fines par employé ²⁾	0,13	0,13	0,14	0,15	0,13	en kWh par emp.



← Émissions de CO₂ dues aux transports 2021 - 2025
 Échelle de gauche / barres : en kWh (valeurs absolues)
 Échelle de droite / courbe : en kWh par employé



← Émissions de NO_x dues au trafic routier 2021 - 2025
 Échelle de gauche / colonnes : en kWh (valeurs absolues)
 Échelle de droite / courbe : en kWh par employé



← Émissions de particules fines dues au trafic routier 2021 - 2025
 Échelle de gauche / colonnes : en kWh (valeurs absolues)
 Échelle de droite / courbe : en kWh par employé

¹⁾ En 2021, seules les émissions de CO₂ générées par les carburants fossiles ont été prises en compte. Le volume de transport pour lequel du biodiesel a été utilisé comme carburant et de l'électricité n'a pas été pris en compte. À partir de 2022 : selon l'analyse du cycle de vie, le biodiesel issu de graisses alimentaires usagées est pris en compte avec une valeur de 0,004539 kgCO₂e/l. L'électricité n'est toujours pas prise en compte. Les valeurs de 2021 à 2023 ont été légèrement corrigées par rapport aux rapports précédents.

²⁾ Seules les émissions dues aux carburants sont indiquées ici. Le trafic pour lequel l'électricité a été utilisée à partir de 2017 n'est pas pris en compte.

La méthode de calcul a été modifiée en 2021 et les données ont été recalculées à partir de 2017. Les données issues des déclarations environnementales des années précédentes ne sont donc pas comparables. Pour les facteurs et sources de conversion, voir l'annexe.



BILAN CLIMATIQUE SELON LE PROTOCOLE GHG

En 2020, la **SDK** a établi pour la première fois un bilan climatique basé sur la norme internationale GHG (Greenhouse Gas Protocol), en identifiant et, dans la mesure du possible, en quantifiant les émissions de gaz à effet de serre directes et indirectes. Un conseil climatique existe depuis 2021.

Le bilan porte principalement sur les émissions générées par l'exploitant de l'**action SuperDrecksKëscht**® sur le site, ainsi que sur les émissions issues des processus en amont et en aval. Les détails figurent dans le rapport détaillé sur la protection du climat, qui est mis à jour en permanence et contient également les objectifs et les mesures de prévention prévues.

Le bilan 2024 a révélé une empreinte totale de 1 255,33 tonnes d'équivalent CO₂ et une économie de 2 835,13 tonnes d'équivalent CO₂. Dans le rapport sur la protection du climat, l'empreinte et les économies sont présentées et expliquées séparément en détail, conformément aux normes.

SCOPE 1 - ÉMISSIONS DIRECTES (2025)

Les émissions directes en 2025 s'élevaient à :

- **Transports** : 45,2 tonnes d'équivalent CO₂ dues aux véhicules (camions, camionnettes, voitures particulières). En 2019, cette valeur s'élevait encore à 194,4 tonnes d'équivalent CO₂ (baisse de près de 76,7 %). Cela s'explique par la forte augmentation de l'utilisation du biodiesel et des véhicules électriques.
- **Chauffage/Chaleur** : L'utilisation de diesel minéral dans le chauffage d'appoint mobile pendant la période d'installation du nouveau système de chauffage a généré des émissions de 26,7 tonnes d'équivalent CO₂. L'utilisation directe de graisses alimentaires usagées collectées ainsi que de biodiesel dans le chauffage central a permis d'éviter au total 77,3 tonnes d'équivalent CO₂ qui auraient été produites en cas d'utilisation de fioul fossile/ .
- **Machines** : cela concerne les nettoyeurs haute pression, les compacteurs à rouleaux et la balayeuse. Le chariot élévateur à gaz existant a déjà été remplacé en 2021 par un chariot élévateur électrique. Grâce à diverses mesures (remplacement du diesel fossile par du biodiesel, nouvelle balayeuse d'occasion fonctionnant au gaz à partir de bouteilles de gaz collectées, etc.), les émissions ont été réduites à 11,1 tonnes (contre 12,1 tonnes l'année précédente) d'équivalent CO₂.

Si l'on tenait compte des émissions évitées grâce à l'utilisation de graisses alimentaires usagées dans le chauffage, la consommation du parc de véhicules et des machines serait déjà largement compensée.

SCOPE 2 - ÉMISSIONS INDIRECTES (2025)

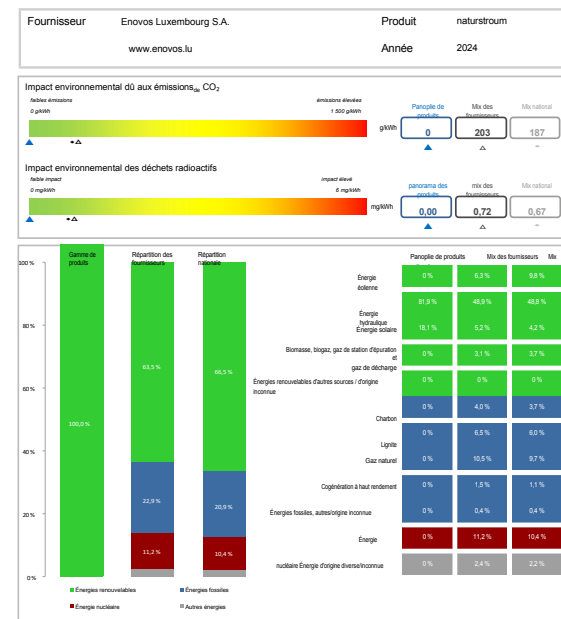
Les émissions directes s'élevaient à :

- **Consommation d'électricité du site** : celle-ci a été achetée sous forme d'électricité verte auprès d'Enovos. Le label d'électricité verte 2024 attribué à ce produit, conformément au règlement grand-ducal du 21 juin 2010, indique 0 kg d'équivalent CO₂.
- **Production d'électricité** : en 2025, 294 805 MWh d'électricité de plus ont été produits que consommés. L'économie de CO₂ réalisée grâce à l'utilisation d'électricité verte et à la production d'énergie verte s'élève au total à 175,9 tonnes d'équivalents CO₂ par rapport au mix électrique national.
- **Véhicules électriques** : ceux-ci sont rechargés sur le site, via le système national Chargy, ainsi que par des recharges privées. De manière générale, l'utilisation de véhicules électriques affiche également une valeur de 0 kg d'équivalents CO₂, car ceux-ci fonctionnent en très grande partie à l'électricité verte.



↑ Le lien vers le dernier rapport sur la protection du climat: → <https://sdk.lu/sdk-la-protection-du-climat-vecue/>

↓ Certification de l'électricité d'enovos Naturstrom 2024 (2025 non encore disponible)



Garantie de produits: Composition par source d'énergie pour le produit proposé « naturstrom ». Composition par source d'énergie pour l'ensemble de la gamme de produits du fournisseur d'électricité Enovos Luxembourg S.A., ce qui correspond à la composition moyenne de tous les produits du fournisseur d'électricité.



SCOPE 3 - ÉMISSIONS INDIRECTES (2024)

Les données relatives aux émissions de Scope 3 ont été entièrement collectées pour la première fois en 2023 pour l'année de référence 2022. Voici le bilan carbone 2024. Le rapport complet et détaillé sur la protection du climat est accessible sur le site Internet de la **SDK**.

SCOPE 3A - ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES AUX ACTIVITÉS EN AMONT

- 3.1 Biens et services achetés (conteneurs logistiques, fournitures de bureau/consommables, etc.). Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6). En 2024, un total de 346,27 tonnes d'équivalent CO₂ a été calculé.
- 3.2 Biens d'équipement
Les achats sont effectués conformément aux directives relatives aux fournisseurs et aux produits décrites à la page 14 (point B.6).
Installation photovoltaïque : la chaîne en amont, la production et l'installation de l'installation photovoltaïque agrandie en 2024 représentent 369,60 tonnes d'équivalent CO₂.
Véhicules électriques : la chaîne en amont, la production et la chaîne en aval des 4 véhicules acquis en 2024 représentent 97,7 tonnes d'équivalent CO₂.
Parmi les autres achats importants réalisés en 2024 figuraient une remorque de camion, des conteneurs réutilisables supplémentaires, du mobilier et des équipements d'aménagement, ainsi que des appareils électriques et informatiques.
En 2024, un total de 557,20 tonnes d'équivalent CO₂ a été calculé pour ces achats.
- 3.3 Combustibles fossiles utilisés en amont
En 2024, un total de 80,80 tonnes d'équivalent CO₂ a été calculé pour ce poste.
- 3.4 Transport et distribution en amont
Cela concerne le traitement des déchets au Luxembourg par des partenaires de coopération ainsi que le transport des déchets du centre logistique vers le destinataire des produits. En 2024, un total de 153,78 tonnes d'équivalent CO₂ a été calculé.

SCOPE 3B - ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES AU SITE

- 3.5A Déchets propres : la gestion des déchets produits en interne s'effectue selon le concept **SDK** pour les entreprises et est axée sur la prévention. À quelques exceptions près, celle-ci est assurée par le centre logistique (inclus dans 3.5B).
- 3.5B Déchets collectés et traités via le centre logistique **SDK** : le concept « Potentiel des ressources » privilégie ici des processus de traitement et de recyclage durables et axés sur les ressources. Au total, la gestion des déchets propres et externes a permis, en 2024, de réaliser une économie de 2 582,91 tonnes d'équivalent CO₂ 1).
- 3.6 Déplacements professionnels : les déplacements professionnels à l'étranger non effectués avec des véhicules de service sont rares. Au total, les déplacements professionnels (avion, train, voiture particulière) ont généré en 2024 des émissions de seulement 1,2 tonne d'équivalent CO₂.
- 3.7 Trajets domicile-travail : à l'automne 2022, des véhicules électriques ont été mis à la disposition de tous les collaborateurs ayant au moins deux ans d'ancienneté et ne disposant pas encore d'un véhicule de fonction ; ceux-ci sont principalement rechargés sur le site avec de l'électricité produite en interne. Il ne reste donc plus qu'une valeur de 26,16 tonnes d'équivalent CO₂ en 2024.

SCOPE 3C - ÉMISSIONS INDIRECTES LIÉES AUX ACTIVITÉS EN AVAL

Seule la catégorie 9 est significative ici.

- 3.9 Transport et distribution en aval
Sont pris en compte ici les déplacements des participants aux formations et aux réunions ainsi que ceux des collaborateurs employés par la Ligue HMC. En 2024, une valeur de 36,86 tonnes d'équivalent CO₂ a été calculée pour cette catégorie.

De manière générale, la protection du climat est au cœur de toutes les activités de la **SDK**, conformément au slogan « la protection du climat en action ».

1) Détails dans le rapport climatique ; base de calcul : ZWS Carbon Metric Factors 2020 (Zero Waste Scotland)



OSL



→ EAU / EAUX USÉES

EAU DE SERVICE

En raison de problèmes techniques avec les compteurs d'eau de la commune de Colmar-Berg, seules des données partielles sur la consommation d'eau potable en 2024 sont disponibles pour 2025. Malgré les efforts intensifs de la direction et du responsable de la gestion environnementale, il n'existe aucune donnée de consommation pour l'un des trois points de comptage (Halle 1 – production de récupération). Il est possible que, les années précédentes, des volumes d'eau n'ayant pas été consommés par la **SDK** aient été comptés et facturés.

La consommation d'eau potable aux deux points de comptage accessibles ne s'écarte que légèrement en 2025 de celle de l'année précédente et confirme la baisse significative de la consommation par rapport à 2022 et 2023. La baisse significative en 2024 et 2025 est probablement due principalement à deux mesures. D'une part, l'installation de bâches/auvents pour les conteneurs contenant des produits inflammables (filtres à huile et à diesel et produits contaminés par de l'huile), qui rend superflue la refroidissement à l'eau pratiqué les années précédentes, ainsi que l'arrosage très peu fréquent des espaces verts avec de l'eau potable. On suppose en outre que des quantités importantes d'eau ont été perdues en raison de fuites en 2022 et 2023.

Au troisième point de comptage, où il n'existe toujours pas de compteur d'eau pour la consommation totale, un réapprovisionnement en eau potable de la citerne d'eau de pluie a toutefois été enregistré en 2025.

La consommation d'eau de pluie du bâtiment administratif s'est maintenue au niveau des années précédentes.

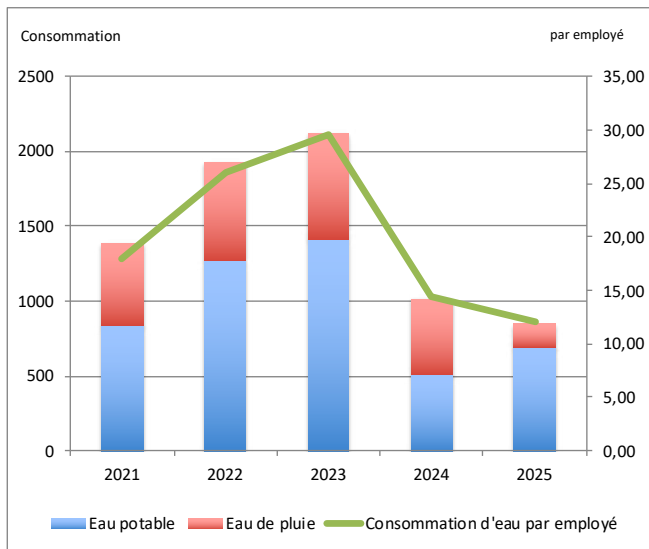
↑ Alimentation en eau de pluie
La quantité d'eau de pluie économisée est indiquée par un compteur d'eau distinct.

↓ Consommation d'eau 2021 - 2025
Effectif en équivalents temps plein

	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation totale d'eau	1389	1933	2126	1013	844	en m ³
Eau potable	836	1276	1414	509	689	en m ³
Eau de pluie	553	657	712	504	155	en m ³
	2021	2022	2023	2024	2025	
Consommation d'eau par employé	17,98	26,00	29,54	14,44	12,05	en m ³ par empl.
Consommation d'eau potable par employé	10,82	17,16	19,65	7,26	9,84	en m ³ par empl.
Consommation d'eau de pluie par employé	7,16	8,84	9,89	7,19	2,21	en m ³ par empl.



La consommation d'eau de pluie provenant de la citerne du hall 1, qui sert principalement au nettoyage des conteneurs, a nettement diminué en 2025. Cela s'explique d'une part par le printemps 2025, qui a été très peu pluvieux par rapport aux années précédentes. Des problèmes techniques sont survenus en été et en automne : l'arrivée d'eau dans la citerne était partiellement bouchée et n'a pu être dégagée qu'à la fin de l'automne. Entre-temps, l'arrivée d'eau a été conçue de manière à ce qu'elle se bouche moins facilement, et des contrôles plus fréquents sont effectués.



← Consommation d'eau 2021 - 2025
Échelle de gauche / barres en m3 (valeurs absolues)
Échelle de droite / courbe en m3 par employé

EAU POTABLE

L'eau potable consommée est prélevée sur le réseau d'eau à l'aide du système Inowatio.

EAUX USÉES

L'ensemble des eaux usées issues des processus de régénération (notamment le nettoyage des seaux utilisés pour la collecte des huiles et graisses alimentaires), ainsi que celles provenant des zones de stockage des conteneurs contenant des produits contaminés par des huiles et de l'aire de lavage destinée au nettoyage extérieur des conteneurs, sont acheminées vers des séparateurs par coalescence ou des séparateurs de graisse où elles sont contrôlées avant d'être rejetées dans le réseau d'égouts public. Aucune mesure de débit n'est effectuée. Le volume des eaux usées correspond largement à la consommation d'eau. Il n'y a pas de rejet direct d'eaux pluviales/eaux de surface dans le cours d'eau récepteur. Les opérations de maintenance de routine ont été effectuées conformément à la norme générale DIN EN 858-2.

La vidange et le nettoyage du séparateur par coalescence et du collecteur de boues de l'aire de lavage ont été effectués le 11 mars 2025, le 22 mai 2025, le 11 juin 2025, le 1er septembre 2025 et le 8 décembre 2025. Une vidange et un nettoyage du séparateur coalescent et des collecteurs de boues de l'aire de stationnement des conteneurs et de la station-service n'ont pas été nécessaires en raison du faible volume de déchets pendant la période considérée.

IMPACTS

L'utilisation de l'eau de pluie d'une part, et l'utilisation de séparateurs coalescents et de séparateurs de graisse d'autre part, permettent de limiter les impacts environnementaux.

↓ Eau potable destinée à la consommation





OSL



→ BIODIVERSITÉ ET UTILISATION DES SOLS

ESPACES VERTS

Pour la plantation des espaces verts, on a recours à des espèces végétales indigènes. Des arbres fruitiers à haute tige indigènes ont été plantés sur l'espace vert situé entre le hall 1 et le lotissement de Colmar-Berg. En 2019, des arbres malades ont été remplacés. De plus, une prairie fleurie favorable aux insectes a été ensemencée en 2019 dans le cadre de la campagne nationale « sans pesticides ».

Les espaces verts plantés en 2006 autour du bâtiment administratif ont été remis en état et partiellement replantés dans le cadre de l'extension du bâtiment. En 2019, deux pins ont été abattus pour des raisons de sécurité routière et remplacés par des arbres indigènes.

Afin d'améliorer la biodiversité, des nichoirs et un hôtel à insectes ont été installés. Les tas de compost contribuent également à la biodiversité. En 2020, un autre grand hôtel à insectes a été érigé dans la zone adjacente au quartier résidentiel, près de la prairie fleurie.

Début 2025, une zone plantée d'épicéas et de lauriers-cerises non indigènes a été remplacée par des arbres et arbustes indigènes.

Dans le cadre de sa participation au Nature Pact for Businesses 2025, la **SDK** s'est engagée à prendre des mesures supplémentaires :

- Suppression des buissons de laurier-cerise non indigènes restants (env. 5 m²) d'ici fin 2026 et remplacement par des plantes indigènes (prunelliers et argousiers).
- Plantation de deux nouveaux poiriers et de deux nouveaux cerisiers dans le verger existant

En ce qui concerne les arbres fruitiers, il convient de mentionner que les fruits peuvent être consommés tant par les collaborateurs que par le voisinage.

Outre la gestion de nos propres espaces verts, nous veillons tout particulièrement, dans le cadre de notre politique d'approvisionnement, à ce que la protection de la nature et la biodiversité soient prises en compte autant que possible chez nos fournisseurs.

La stratégie en matière de biodiversité de la SDK tient compte du guide 2023 intitulé « EMAS et biodiversité », publié par la Fondation du lac de Constance et le Global Nature Fund avec le soutien de la DG Environnement de la Commission européenne.

↑ Engagement volontaire « Nature Pact for Businesses »

↓ Arbres fruitiers à haute tige sur le terrain de l'exploitation





UTILISATION DES SOLS

En 2014, le bâtiment administratif a été agrandi. Pour ce faire, l'aire de stationnement des conteneurs déjà imperméabilisée a été recouverte sans imperméabiliser de nouvelles surfaces. La construction a été réalisée conformément aux directives avec des matériaux de construction respectueux de l'environnement et le bâtiment a été équipé de manière optimale sur le plan énergétique et technique (par exemple grâce à l'utilisation d'un éclairage LED).

La superficie du terrain utilisée au cours de la période considérée est restée inchangée depuis 2014, à 21 840 m², dont 17 940 m² de surfaces imperméabilisées et 3 900 m² d'espaces verts.



↑ Esplanade devant le bâtiment administratif

PESTICIDES

L'action **SuperDrecksKëscht**[®] est membre de la plateforme « sans pesticides ». L'utilisation de pesticides sur les espaces extérieurs et contre les nuisibles animaux est évitée, à quelques exceptions justifiées près.

IMPACT

Hormis l'imperméabilisation des sols, il n'y a pas d'impact négatif sur le sol. Les mesures mentionnées (prairie fleurie, aides à la nidification, hôtel à insectes, arbres fruitiers à haute tige) apportent une contribution positive à la biodiversité locale.

↓ Grand hôtel à insectes et prairie fleurie





→ DÉCHETS

Dans le cadre de son obligation de déclaration auprès de l'Agence pour l'environnement, la **SDK** tient un registre particulièrement précis et détaillé des déchets produits. Ceux-ci sont analysés par le responsable de la gestion environnementale et classés par catégories pour une meilleure vue d'ensemble.

En 2021, un nouveau logiciel de gestion des stocks a été mis en place. Depuis 2022, une distinction est désormais faite pour la première fois entre les déchets internes à l'entreprise et les déchets issus de la production en retour. Contrairement aux déchets internes, les déchets issus de la production sont non cycliques et dépendent du type et de la quantité de déchets externes collectés et traités. Par ailleurs, les contenus des séparateurs / boues, les stocks anciens ainsi que les déchets verts sont répertoriés séparément, car ils représentent une part importante du volume total de déchets.

En 2025, 78 747 tonnes de déchets ont été produites au total (contre 76 837 tonnes l'année précédente). Les déchets issus de la production en retour représentent 31,9 % de ce total, soit 25 089 tonnes. Si l'on ajoute à cela le contenu des séparateurs d'huile et de graisse, soit 38 133,4 tonnes, ce chiffre atteint même 80,3 %. Comme chaque année, une quantité non négligeable – 6 278 tonnes – est due à l'élimination de matériaux usagés. En 2025, cela comprenait également le traitement des déchets liés à la rénovation de l'Infocenter/ espace de formation.

Les déchets internes sont gérés à l'aide du concept **SDK** pour les entreprises, selon la hiérarchie « prévention avant réutilisation et valorisation avant élimination ».

En 2025, les déchets internes s'élevaient à 4 246 kg. Il s'agit d'une augmentation significative par rapport à l'année précédente, mais ce chiffre se situe au niveau de 2023. De manière générale, la quantité de déchets résiduels, qui s'élève à 50–60 kg par an et par employé, est si faible que des fluctuations de l'ordre de plusieurs dizaines de pour cent ne sont pas exceptionnelles. Des études britanniques tablent ainsi sur des valeurs avoisinant les 500 kg par an et par employé dans les immeubles de bureaux.

En 2024, une poubelle marron a été achetée pour le tri sélectif des déchets organiques/alimentaires, qui étaient encore compostés les années précédentes. Les déchets organiques ne figurent donc dans les statistiques que depuis 2024.

IMPACT

La quantité de déchets valorisables et problématiques provenant des bureaux et du centre logistique est globalement faible, car dans le cadre du concept « Aktion SuperDrecksKëscht® fir Betriber », non seulement un tri sélectif poussé est mis en œuvre, mais aussi des mesures de prévention. La gestion interne des déchets est certifiée par le label **SDK** fir Betriber, conforme à la norme ISO 14024.



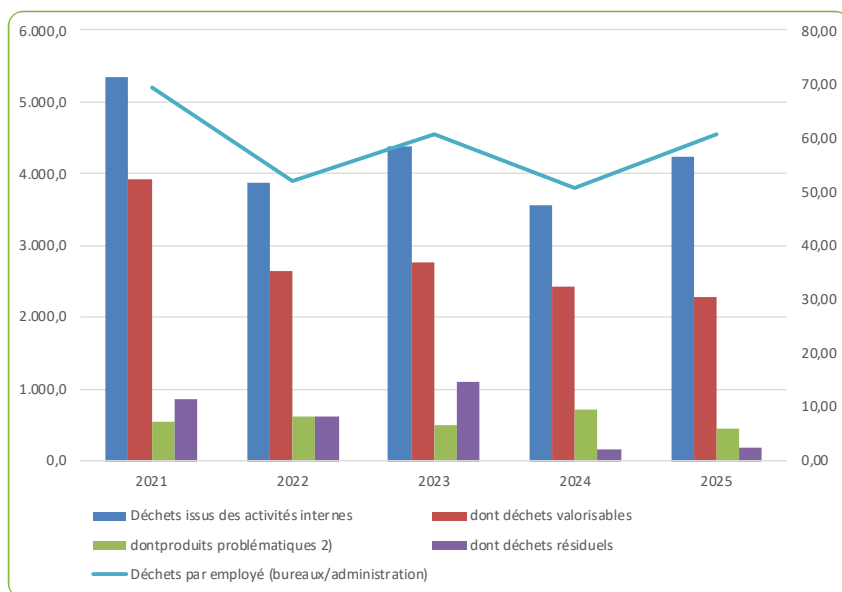


Dans le cadre du potentiel des ressources, la **SDK** examine les processus de recyclage chez le destinataire du produit. Le contrôle et la certification s'effectuent selon la norme ISO 14024. L'objectif est de maximiser la part du recyclage des matériaux (réutilisation des matières premières – économie circulaire). Cela vaut bien sûr également pour les déchets internes à l'entreprise.

↓ Volume de déchets 2021 - 2025

Effectif en équivalents temps plein

	2021	2022	2023	2024	2025	
Effectif ajusté	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04	
	2021	2022	2023	2024	2025	
Déchets - Total	15.268,3	41.211,6	70.687,8	76.837,4	78.746,8	en kg
Déchets issus de la décoffrage	nicht erhoben	12.751,8	24.020,9	28.805,9	25.088,8	en kg
Contenu des séparateurs d'huile et de graisse / boues	8.442,0	14.472,0	32.358,0	31.412,5	38.133,5	en kg
Anciens stocks / archives / opérations spéciales	1.173,0	9.845,9	2.229,9	3.215,0	6.278,4	en kg
Déblais / gravats / déchets verts	300,0	270,0	7.700,0	9.850,0	5.000,0	en kg
	2021	2022	2023	2024	2025	
Déchets issus des activités internes	5.353,3	3.871,9	4.379,0	3.554,0	4.246,1	in kg
dont les déchets valorisables	3.932,9	2.645,0	2.769,6	2.424,9	2.280,9	in kg
dont les déchets problématiques	551,4	619,4	505,9	705,1	450,7	in kg
dont les déchets organiques	non perçu	non perçu	non perçu	264,0	1.318,0	in kg
dont les déchets résiduels	869,0	607,5	1.103,5	160,0	196,5	in kg
	2021	2022	2023	2024	2025	
Déchets par employé (bureaux/administration)	69,31	52,07	60,85	50,67	60,62	en m ³ par empl.



← Volume de déchets 2021 - 2025

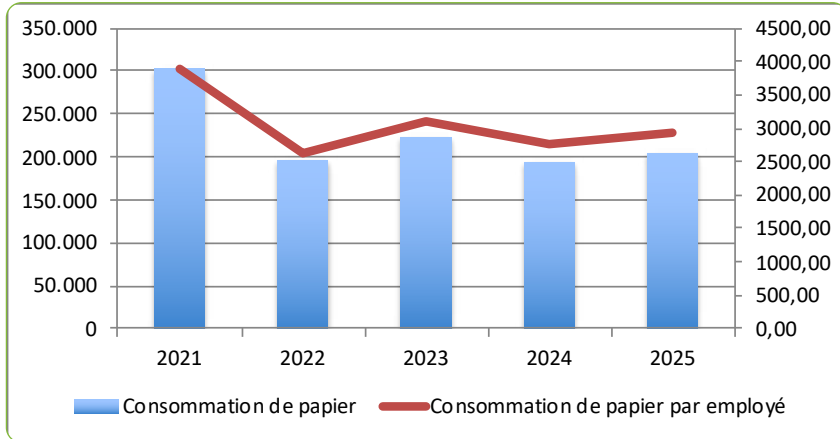
Échelle de gauche / colonnes : en kg (valeurs absolues)
Échelle de droite / courbe : en kg par collaborateur

Seuls les déchets internes sur lesquels nous pouvons agir directement sont représentés ici.



→ **CONSOMMATION DE PAPIER**

La consommation de papier peut être estimée sur la base des quantités achetées, mais il n'est pas possible de délimiter avec précision les quantités annuelles. C'est pourquoi les quantités varient malgré la numérisation croissante.



← Consommation de papier 2021 - 2025
 Échelle de gauche / Colonnes en feuilles A4 (valeurs absolues)
 Échelle de droite / Ligne en feuilles A4 par collaborateur
 Effectif en équivalents temps plein
 Le format A3 a été converti en 2 x A4

→ **SUBSTANCES DANGEREUSES**

Une part importante des déchets traités par l'action SuperDrecksKëscht® est constituée de substances dangereuses et est principalement soumise à la législation sur les marchandises dangereuses (législation ADR). En conséquence, les véhicules utilisés pour la collecte sont équipés conformément à l'ADR.

Le centre logistique destiné au stockage temporaire et au traitement des produits collectés est équipé conformément aux exigences légales. Cela inclut des mesures préventives en matière de sécurité au travail, de sécurité générale et de protection contre les incendies. Cela comprend également une formation appropriée des employés.

→ **BRUIT**

Le site de l'action SuperDrecksKëscht® ne génère aucune émission sonore dépassant les limites légales.

→ **TRAFIC**

Le trafic vers et depuis le centre logistique, généré par les véhicules propres et ceux de tiers (fournisseurs, livreurs), est faible et n'entraîne aucune nuisance exceptionnelle pour le voisinage.

→ **IMPACTS**

Le stockage de produits problématiques n'a aucun impact négatif sur l'environnement. Le bruit et le trafic n'entraînent aucune nuisance exceptionnelle pour le voisinage.

↓ **Bouteilles de gaz comprimé au centre logistique**





PLANIFICATION D'URGENCE EN CAS DE DYSFONCTIONNEMENTS

Dans le cadre des activités de l'action **SuperDrecksKëscht**® décrites au chapitre 2, notamment en ce qui concerne le conditionnement et le traitement des déchets problématiques, il existe un système de gestion de la sécurité qui met particulièrement l'accent sur les mesures préventives de protection contre les incendies et les mesures d'urgence. Un dossier d'urgence contenant toutes les informations essentielles sur la procédure d'alerte et d'autres informations pertinentes en cas d'urgence est disponible.

Le système d'alarme est l'instrument central où convergent toutes les informations provenant des capteurs de fuite et des capteurs, ainsi que du système d'alarme incendie et des états de fonctionnement des dispositifs de sécurité essentiels. Les messages enregistrés dans le système d'alerte sont d'une part transmis par SMS sur les smartphones du service d'urgence, du coordinateur de l'entrepôt, du service de sécurité de l'usine et du responsable de la sécurité. D'autre part, les messages s'affichent sur les ordinateurs de la réception du service de sécurité, de l'administration, du bureau du coordinateur de l'entrepôt et de la salle technique du hall 1. Par ailleurs, les messages peuvent également être affichés dans une application mise à la disposition du service de sécurité et de l'équipe d'urgence.

De plus, des opérations de maintenance et d'entretien sont effectuées régulièrement, et leur exécution périodique est contrôlée à l'aide d'une liste de contrôle. Il convient notamment de mentionner ici :

- **BMZ** : La maintenance annuelle ainsi que le contrôle périodique des centrales de détection d'incendie ont été effectués le 27 octobre 2025. La maintenance du système d'alarme de danger a eu lieu le 31 juillet 2025.
- **RWA** : La maintenance annuelle des exutoires de fumée et de chaleur a dû être reportée au début de l'année 2026 par le prestataire de services pour des raisons de calendrier. Aucune intervention imprévue due à des dysfonctionnements n'a été nécessaire.
- **Capteurs EX** : Les inspections, entretiens et étalonnages ont été effectués conformément au contrat de maintenance le 28 janvier 2025, le 15 avril 2025 et le 7 octobre 2025.
- **Système d'eau d'extinction** : les inspections et entretiens ont été effectués conformément au contrat de maintenance le 16 avril 2025 et le 13 octobre 2025. Aucun dysfonctionnement ni aucune intervention imprévue n'ont été constatés au cours de la période considérée. Le contrôle fonctionnel annuel des bouches d'incendie murales ainsi que le contrôle des tuyaux prévu ont été effectués le 29 avril 2025. Les détails figurent dans les rapports de contrôle.
- **Installation WIBOjekt** : des inspections ont été effectuées dans le cadre des rondes de sécurité. Aucun travail de maintenance n'a été nécessaire au cours de la période considérée.
- **Extincteurs** : La maintenance annuelle des extincteurs a été effectuée le 25 mars 2025 et le 26 mars 2025.
- **Barrières d'eau d'extinction** : des inspections ont été effectuées dans le cadre des rondes de sécurité. La maintenance annuelle a eu lieu le 4 septembre 2025
- **Trousses de premiers secours** : une vérification des trousse de premiers secours a été effectuée le 5 décembre 2025. Le matériel défectueux a été remplacé, le matériel manquant a été complété.
- **Installation COV** : la maintenance annuelle des capteurs de l'installation COV a été effectuée le 15 avril 2025 et le 7 octobre 2025. La maintenance de l'ensemble de l'installation a eu lieu les 4 et 5 juillet 2025.
- La maintenance annuelle des capteurs de l'installation COV a été effectuée le 15 avril 2025 et le 7 octobre 2025. La maintenance de l'ensemble de l'installation a eu lieu les 4 et 5 juillet 2025.

Le rapport du responsable de la sécurité répertorie toutes les opérations de maintenance et d'entretien de l'année 2025.

EXERCICES D'ÉVACUATION ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES

Des exercices d'évacuation ont été organisés pour chaque plateau dans le cadre des consignes d'exploitation. Des formations à l'utilisation pratique des petits extincteurs ont été dispensées.

Un exercice avec les forces d'intervention externes (CGDIS) a eu lieu pour la dernière fois le 16 décembre 2023.

Depuis la mise en service du centre logistique de Colmar-Berg en 1990, aucun incident n'a eu d'impact environnemental significatif.



INDICATEURS DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE - RÉSUMÉ DES INDICATEURS CLÉS

La performance environnementale peut être représentée à l'aide d'indicateurs clés et est ainsi comparable d'une année à l'autre. Conformément aux dispositions d'EMAS III, les indicateurs clés sont définis comme suit. Comme le stipule la politique environnementale, l'objectif du système de management environnemental est de réduire les impacts environnementaux des aspects environnementaux directs.

Chiffre A - Indication de l'impact annuel total des aspects environnementaux directs

Chiffre B - Le nombre d'effectifs ajusté (équivalents temps plein - conversion à 100 %) a été utilisé comme chiffre de référence pour la performance environnementale.

Chiffre R - Indication du rapport A/B comme paramètre de référence pour les comparaisons d'une année sur l'autre.

Indicateurs clés		2021	2022	2023	2024	2025		
Effectif (équivalents temps plein)	B	77,24	74,36	71,96	70,14	70,04		
Consommation de papier	A	301.500	195.500	223.000	194.000	204.500	Feuilles	
Consommation de papier par employé	R	3.903,42	2.629,10	3.098,94	2.765,90	2.919,76	Feuilles par empl.	
Eau	A	1.389	1.933	2.126	1.013	844	en m ³	
Consommation d'eau par employé	R	17,98	26,00	29,54	14,44	12,05	en m ³ par empl.	
Consommation d'eau potable par employé	R	10,82	17,16	19,65	7,26	9,84	en m ³ par empl.	
Consommation d'eau de pluie par employé	R	7,16	8,84	9,89	7,19	2,21	en m ³ par empl.	
Efficacité énergétique								
Électricité	A	290.012	300.308	399.758	418.631	434.664	en kWh	à partir de 2023, forte augm. due à la mob. électr.
Consommation d'électricité par employé	R	3.754,69	4.038,57	5.555,28	5.968,51	6.205,94	en kWh par empl.	
Chauffage								
Consommation totale par employé	R	685,84	653,73	771,15	638,87	579,31	en l par empl.	En 2025, du diesel minéral a été utilisé à titre exceptionnel pour un système de chauffage d'appoint.
Consommation d'huile alimentaire par employé	R	320,29	453,63	633,62	578,59	443,48	en l par empl.	
Consommation de biodiesel par employé	R	365,55	200,09	137,53	60,28	0,00	en l par empl.	
Consommation de fioul par employé	R	0,00	0,00	0,00	0,00	135,84	en l par empl.	
Mobilité								
Carburant (transports)	A	1.326.077	1.207.845	1.303.075	1.329.855	1.350.188	en kWh	En 2025, la part des carburants issus de sources renouvelables (biodiesel et électricité) s'élevait à 88,86 %.
Consommation totale par employé	R	17.168	16.243	18.108	18.960	19.277	en kWh par empl.	
Consommation de diesel par employé	R	6.541	2.567	1.410	2.147	2.368	en kWh par empl.	
Consommation de biodiesel par employé	R	9.845	12.282	14.138	14.057	14.047	en kWh par empl.	
Consommation d'essence par employé	R	53	38	0	0	0	en kWh par empl.	
Consommation d'électricité pour la mobilité par employé	R	857	1.356	2.560	2.756	2.862	en kWh par empl.	
Production d'électricité								La production a démarré le 30.11.2022. D'autres modules ont été ajoutés en 2025.
par employé	R	0,00	128,60	8.004,43	7.843,21	10.415,03	en kWh par empl.	
Émissions liées au transport								
CO ₂ par employé	R	1.783,97	706,62	387,43	585,94	645,60	en kg par empl.	
NOx par employé	R	4,56	4,68	4,93	5,20	4,39	en kg par empl.	
Particules fines par employé	R	0,13	0,13	0,14	0,15	0,13	en kg par empl.	
Total des déchets	A	15.268	41.212	70.688	76.837	78.747	en kg	Les chiffres de 2021 et de 2022-2025 ne sont pas comparables. Le total général à partir de 2022 inclut les déchets issus de la production inverse, qui n'étaient pris en compte que de manière incomplète les années précédentes.
dont huiles/grasses/contenu des séparateurs	A	8.442	14.472	32.358	31.413	38.134	en kg	
dont déchets problématiques provenant des bureaux/de l'administration	A	551	619	506	705	451	en kg	
dont autres déchets internes	A	4.802	3.253	4.379	3.554	4.246	en kg	
Total des déchets internes par employé	R	69,31	52,07	60,85	50,67	60,62	en kg par empl.	
Surface occupée	A	21.840	21.840	21.840	21.840	21.840	m ²	
Surface occupée par employé	R	282,76	293,71	303,50	311,38	311,82	m ² par empl.	



5.2. Aspects environnementaux indirects

Les impacts environnementaux indirects des activités de l'**action SuperDrecksKëscht**[®] sont présentés et évalués à l'aide de catalogues de critères et de listes de contrôle. Les produits et services de même nature sont regroupés.

L'analyse tient compte des impacts potentiels du produit, de ses composants et de son emballage. Pour les services, on vérifie dans la mesure du possible dans quelle mesure les impacts environnementaux directs et indirects sont pris en compte. Cela concerne :

- les impacts environnementaux liés à la collaboration avec les fournisseurs et prestataires de services dans les domaines de l'administration et du conseil
- les impacts environnementaux liés à la réception/collecte des produits
- les impacts environnementaux liés au transport des produits
- les impacts environnementaux liés au stockage des produits
- les impacts environnementaux liés à la transformation/au recyclage des produits

Pour les partenaires de coopération et les destinataires des produits, les critères de collaboration sont consignés dans des contrats. Les partenaires de coopération et les destinataires des produits sont évalués selon des critères qui incluent les impacts environnementaux indirects.

Depuis fin 2015, l'instrument de certification du potentiel des ressources, certifié selon la norme ISO 14024, est appliqué aux destinataires des produits. Celui-ci évalue principalement les flux de sortie de la valorisation en vue d'obtenir une part aussi élevée que possible de matières premières secondaires générées. L'évaluation du potentiel des ressources génère ainsi des indicateurs qui permettent d'évaluer la « performance en matière de ressources » des destinataires des produits et, par conséquent, de sélectionner, parmi les options disponibles, celle qui présente la meilleure performance.

Dès la sélection des partenaires de coopération et des destinataires des produits, les impacts environnementaux indirects potentiels sont examinés et évalués. Dans le cadre de la campagne **Shop Green**, des aspects environnementaux indirects importants liés à l'administration et au conseil sont analysés et évalués. Cela concerne bien sûr en premier lieu les groupes de produits concernés.

Les activités du service de qualification permettent de réduire les impacts environnementaux indirects pertinents chez les partenaires. Il n'est malheureusement pas possible de quantifier les effets positifs. La sensibilisation des citoyens et des entreprises à une consommation écologique et visant à réduire les déchets est la mission principale de l'**action SuperDrecksKëscht**[®]. La réduction des impacts environnementaux indirects est donc un objectif majeur.

→ EMBALLAGES / MATÉRIEL D'EXPLOITATION

Conformément à la politique environnementale de la **SDK**, l'accent est mis non seulement sur l'analyse, la présentation et l'évaluation des matériaux d'emballage, mais aussi sur la prévention. Tous les emballages sont utilisés autant que possible dans le cadre d'un système de réutilisation. Cela concerne également les cartons et les conteneurs en plastique. Exemple : les seaux en plastique fréquemment utilisés dans le cadre de l'initiative **SDK fir Bierger** pour la collecte des graisses et huiles alimentaires usagées sont lavés dans notre propre installation de nettoyage, puis renvoyés aux points de collecte pour être redistribués aux citoyens/ménages (plus de cinq cycles de circulation).

De même, les fûts en plastique souillés lors de leur utilisation, qui sont vidés dans le cadre du transvasement/conditionnement, sont nettoyés par un prestataire externe et réutilisés dans le cadre de l'**action SuperDrecksKëscht**[®].

→ FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES

La condition préalable à toute collaboration avec des fournisseurs est l'obtention du label **SDK** ou, à tout le moins, l'adhésion à la **SDK fir Betriber**. Cela garantit que tous les partenaires respectent au minimum les critères d'une gestion écologique des déchets.



Si les produits ou services ne peuvent être obtenus auprès des fournisseurs susmentionnés, la préférence est donnée à ceux disposant de certifications environnementales ou de durabilité. Il va de soi que les fournisseurs doivent être situés à proximité.

→ DESTINATAIRES DES PRODUITS

Comme décrit ci-dessus, les destinataires des produits sont évalués selon des critères qui incluent les impacts environnementaux indirects. La condition préalable est la possession de toutes les autorisations légalement requises.

Pour les destinataires des produits également, le principe de proximité est un facteur important. Il en va de même pour la possession de certifications environnementales/de durabilité telles que EMAS, ISO 14001, ISO 9001, ISO 50001 ou le statut d'entreprise spécialisée dans l'élimination des déchets.

→ TRANSPORTEURS

Comme décrit ci-dessus, les transporteurs et les partenaires de coopération sont également évalués selon des critères qui incluent les impacts environnementaux indirects. La condition préalable fondamentale est la possession de toutes les autorisations légalement requises. Il en va de même pour la possession de certifications environnementales et de durabilité.

→ INFORMATION DES COLLABORATEURS ET DES CLIENTS

Des articles sur des thèmes liés à la durabilité sont régulièrement diffusés via la liste de diffusion interne. Dans le cadre de formations, nous informons également régulièrement tous les collaborateurs sur des thèmes environnementaux. En 2024, une formation obligatoire pour tous les collaborateurs a eu lieu sur les thèmes de la gestion environnementale, de la responsabilité sociale des entreprises et de la protection du climat.

L'information et la sensibilisation des clients, c'est-à-dire des ménages, des entreprises et des institutions, constituent, comme déjà mentionné, la mission principale de l'**action SuperDrecksKëscht®**. Cela se traduit par toute une série d'outils tels que la presse écrite, la radio, Internet, des formations, une présence lors d'expositions et des animations destinées aux enfants. L'Union de la protection des consommateurs (ULC) est un partenaire important dans ce domaine.

L'information et la sensibilisation ne se limitent pas aux seules questions de prévention des déchets, mais vont régulièrement au-delà et englobent d'autres thèmes liés à une consommation respectueuse de l'environnement et durable.





6. INDICATEURS DE PERFORMANCE



6. INDICATEURS DE PERFORMANCE

Le rapport annuel/rapport de développement durable publié chaque année contient des informations détaillées sur les activités de l’action **SuperDrecksKësch**®. Il comprend toute une série d’indicateurs de performance de gestion relatifs aux performances environnementales indirectes. Il s’agit notamment :

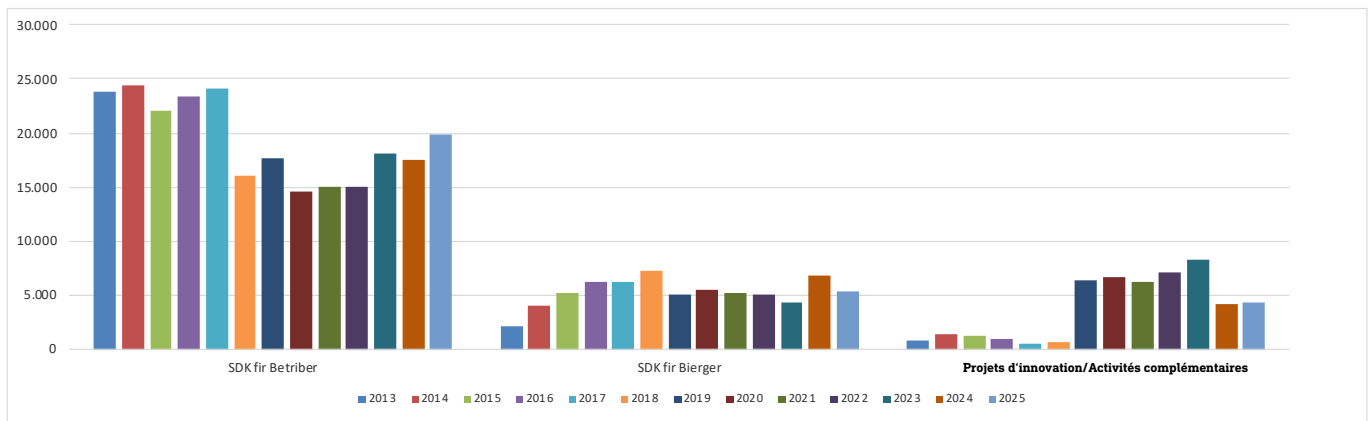
- des quantités de produits problématiques collectés auprès des ménages
- du nombre de consultations effectuées par téléphone et par e-mail auprès des citoyens et des entreprises/établissements
- Nombre d’entreprises/d’établissements conseillés et contrôlés en matière de gestion des déchets
- Nombre de partenaires de coopération et de destinataires de produits contrôlés en matière de conformité légale et de performance environnementale
- Nombre de formations internes et externes, thèmes abordés et nombre de participants
- Nombre de visiteurs guidés dans le centre logistique
- Nombre de stands d’information/expositions, etc. destinés à informer le grand public et les acteurs économiques

ainsi que d’autres indicateurs de performance de gestion relatifs aux projets d’innovation de la **SDK**, tels que le nombre de participants au projet **ECOBIX** et le nombre d’**ECOBIX** en circulation visant à réduire le gaspillage alimentaire. On y trouve également des indicateurs de l’état de l’environnement. Les indicateurs de gestion environnementale ainsi que les indicateurs de l’état de l’environnement s’alignent sur les exigences de la norme ISO 14031. Le rapport annuel est communiqué aux représentants des parties prenantes ainsi qu’à toutes les personnes intéressées sur demande au cours du premier semestre de l’année suivante. Outre la version en allemand, une version en français et une version en anglais sont également disponibles sur le site Internet www.sdk.lu. Le rapport annuel/rapport de développement durable s’appuie sur les directives de la GRI (Global Reporting Initiative).

→ CONSEIL AUX CITOYENS ET AUX ENTREPRISES/ÉTABLISSEMENTS

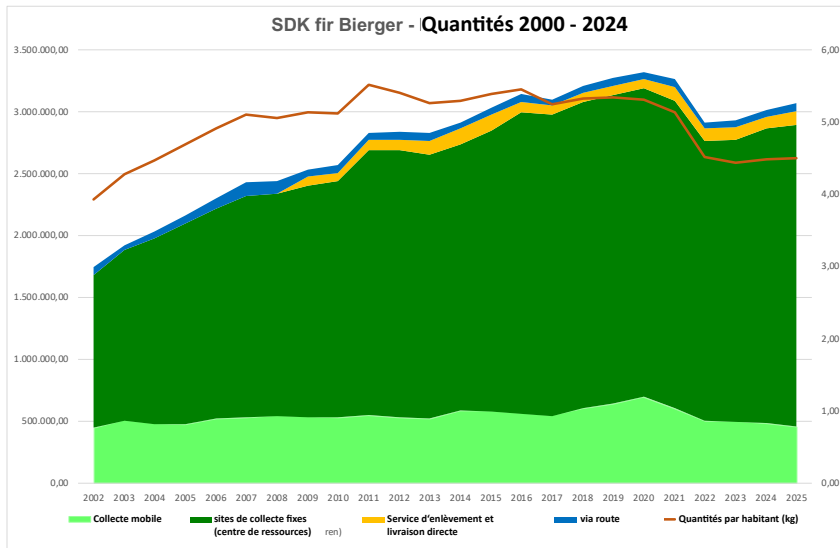
En 2025, le nombre de contacts par e-mail ou par téléphone est resté au même niveau que l’année précédente. Sur 29 670 communications avec les clients, 19 894 concernaient la **SDKK** pour les entreprises, 5 414 la **SDKK** pour les citoyens et 4 362 des activités supplémentaires.

↓ Activités de conseil 2013-2025 (contacts)



→ QUANTITÉS DE PRODUITS PROBLÉMATIQUES COLLECTÉS AUPRÈS DES CITOYENS

La quantité totale collectée par la **SDK** pour les citoyens en 2025 s’élevait à 3 064,8 tonnes. Cela correspond à une augmentation de 1,7 % par rapport à 2024. La population a augmenté d’environ 1,5 % au cours de la même période, pour atteindre 681 973 personnes. La quantité de déchets problématiques collectés par an et par habitant reste d’environ 4,49 kg. Ce chiffre est globalement positif, ce que confirme également le résultat de l’analyse nationale des déchets résiduels.



← Produits problématiques collectés auprès des ménages 2002 - 2025
Échelle de droite / zones : quantité en kg
Échelle de droite / ligne : quantité par habitant et par an

→ **DÉCHETS TRAITÉS AU CENTRE LOGISTIQUE**

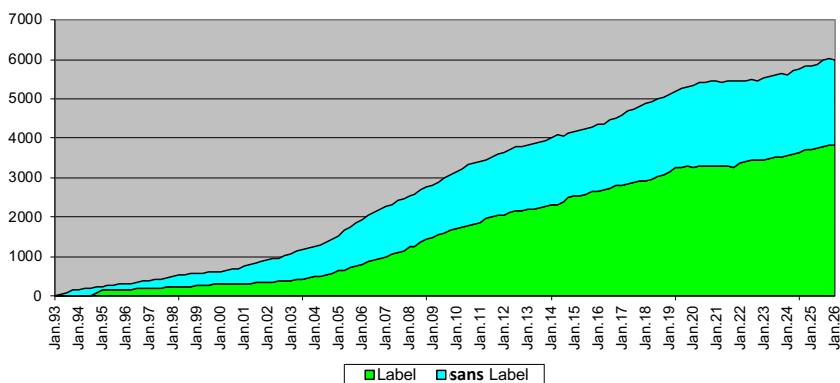
En 2025, 4 588,0 tonnes de déchets valorisables et problématiques ont été réceptionnées au centre logistique. En 2023, ce chiffre s'élevait à 4 555,9 tonnes. La quantité a donc légèrement augmenté, avec une hausse de 0,7 %. En 2025, 4 552,3 tonnes ont été transportées depuis le centre logistique vers les destinataires des produits. En 2024, ce chiffre s'élevait à 4 571,5 tonnes, soit 0,4 % de moins que l'année précédente.

→ **ASSURANCE QUALITÉ PAR LE LABORATOIRE SDK**

Le nombre d'échantillons de « produits » et de « produits inconnus » s'est élevé à 2 061 au total en 2025, un chiffre comparable à celui des années précédentes. Les analyses de l'air ambiant/de la radioactivité et des lots spéciaux, au nombre de 6 636, ont été nettement inférieures à celles de l'année précédente. Ces deux tâches ne sont pas cycliques. Détails dans le rapport annuel.

→ **CONCEPTS POUR LES ENTREPRISES/ÉTABLISSEMENTS**

Au 31 décembre 2025, 5 970 établissements étaient affiliés. Entre autres, 2 305 analyses et concepts ont été élaborés et 2 546 contrôles de label ont été effectués. Au total, 7 451 visites ont été effectuées dans des établissements. Parmi celles-ci figuraient 299 premières consultations et 32 formations. Au 31 décembre 2025, le nombre d'établissements labellisés s'élevait à 3 834, soit une part de 64,2 % (contre 63,6 % l'année précédente). Au 31 décembre 2025, les établissements affiliés comptaient 313 178 employés.



← SuperDrecksKëscht fir Betriber
1993 - 2025
Situation au 31/12/2025
5 970 entreprises affiliées
3 834 entreprises ayant obtenu le label



→ **AUDITS CHEZ LES PARTENAIRES ET LES BÉNÉFICIAIRES DE PRODUITS**

Au cours de l'année 2025, 58 rendez-vous ont eu lieu chez des bénéficiaires de produits et des partenaires de coopération. L'outil « Potentiel de ressources » a également été utilisé à cette occasion (voir point 2 – Conseil/Vente). En outre, 35 rendez-vous avec des bénéficiaires de produits ou des partenaires de coopération ont eu lieu sur le site de Colmar-Berg, y compris des conférences en ligne. Le calcul du potentiel de ressources selon le concept **SDK** a été mis à jour pour la plupart des flux de produits.

En 2025, sur les 20 partenaires de coopération ayant signé la convention actualisée en 2022, 9 avaient obtenu le label de qualité de la **SDK**, tous avec un diplôme (détenteurs du label depuis 5 ans ou plus).

→ **SDK FIR BIERGER ET ACTIVITÉS COMPLÉMENTAIRES**

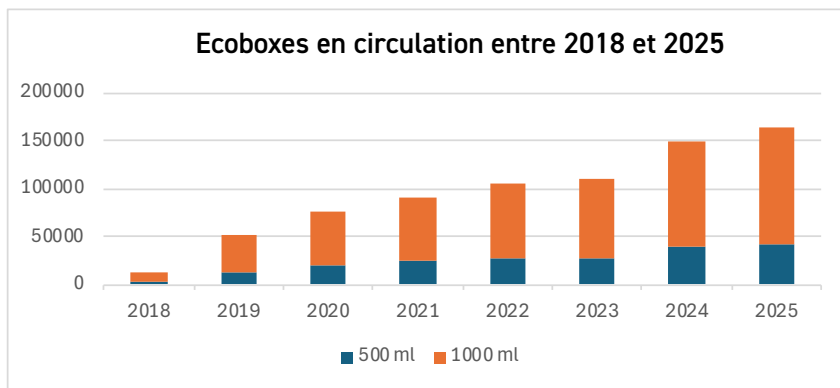
SHOP GREEN

La campagne « Clever akafen » (Acheter malin) a été rebaptisée « Shop Green » en 2022. Cette décision répondait au souhait des partenaires du secteur commercial de souligner plus clairement qu'il s'agissait de la promotion de produits respectueux de l'environnement. La campagne nationale, récompensée par la Commission européenne, promeut les produits respectueux de l'environnement et générant peu de déchets dans le commerce avec le slogan « Shop Green ». Au 31 décembre 2025, le nombre de magasins participants s'élevait à 155.



CLEVER IESSEN

La campagne visant à promouvoir les contenants réutilisables, qui permettent d'emporter des plats provenant de restaurants, de cantines, de plats à emporter, etc., a démarré en juin 2018 et a continué à se développer de manière positive en 2024. Au 31 décembre 2025, 137 restaurants ainsi que 163 cantines/cantines scolaires y avaient adhéré. 41 674 contenants de 500 ml et 122 733 contenants de 1 000 ml, soit plus de 160 000 unités, avaient été distribués à cette date.



← Ecobox 2018 - 2025 : nombre d'unités

POTENTIEL EN MATIÈRE DE RESSOURCES

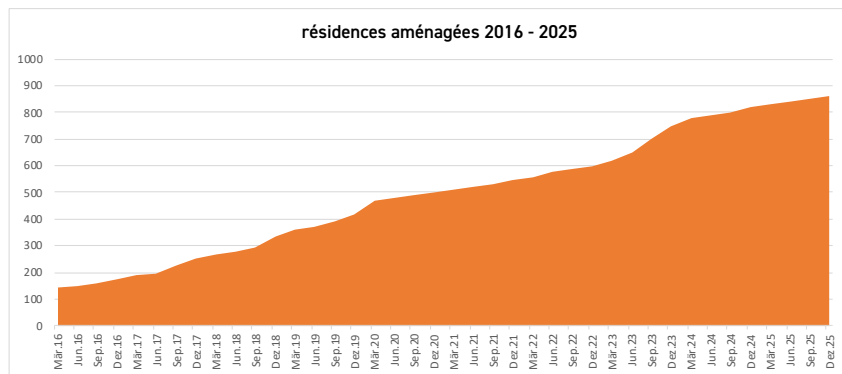
Le concept permet d'examiner et d'évaluer les procédés de valorisation ou d'élimination (processus de recyclage) chez le destinataire des déchets (destinataire du produit) sous l'angle de l'efficacité des ressources. Au 31 décembre 2025, 133 processus de réutilisation au total avaient été certifiés auprès de 47 partenaires de l'action SuperDrecks-Këscht® et d'autres acteurs.





GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS DANS LES RÉSIDENCES

Au 31 décembre 2025, 100 gestionnaires immobiliers gérant 6 300 résidences étaient actifs. Parmi celles-ci, 858 résidences étaient équipées. En 2025, le nombre de résidences labellisées s'élevait toujours à 37.



← Nombre de résidences aménagées

REPAIR & SHARE

L'objectif global de la plateforme en ligne est, dans un souci d'efficacité des ressources, de prolonger la durée de vie des biens et de réduire la consommation de ressources grâce au partage. « Flécken a Léinen » a été rebaptisé « Repair & Share » en 2022. Au 31 décembre 2025, 123 entreprises proposant des services de réparation et 33 entreprises proposant un service de location étaient enregistrées.



→ ACADÉMIE SDK

L'**Académie SDK** est un outil transversal qui sert à la sensibilisation, à l'information et à la qualification dans le cadre des activités de l'action SuperDrecks-Këscht® (**SDK** pour les citoyens, **SDK** pour les entreprises et activités complémentaires).

Dans le cadre de la sensibilisation des enfants, des élèves et des étudiants dans les écoles primaires, les Maisons Relais, les écoles secondaires et les établissements d'enseignement supérieur, 521 activités ont eu lieu en 2025. Ainsi, 8 782 élèves ont pu être sensibilisés.

Dans le cadre de la formation continue, l'**Académie SDK** mise sur la collaboration avec des partenaires sectoriels. Ainsi, en 2025, des formations ont été organisées en collaboration avec des partenaires tels que la Chambre des métiers, House of training, l'IFSB, l'INAP, l'IFEN, Horesca ou encore le CNFPC. De plus, des formations spécifiques ont été dispensées aux collaborateurs des centres de ressources et aux partenaires de coopération de l'action **SuperDrecksKëscht®**. Au total, 236 modules de formation ont été organisés, réunissant 2 848 participants.

Le volume total de formation des activités de l'**Académie SDK** en 2025 s'élevait à :

- offre externe : 785 activités avec 12 534 participants
- formation interne : 179 modules avec 324 jours-personnes.

Depuis 2023, l'**Académie SDK** est la première institution au Luxembourg à avoir obtenu la certification ISO 21001, qui atteste de la qualité d'un organisme de formation. L'audit de surveillance du 21 juillet 2025 n'a révélé aucune non-conformité.

Pour plus de détails sur ces activités, veuillez consulter le rapport annuel distinct de l'Académie SDK 2025.



7. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL



7. PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL

MISE À JOUR ET PROJETS EN COURS 2025 - 2028

Le programme environnemental actualisé de l'initiative SuperDrecks-Këscht® est présenté ci-dessous. Conformément aux orientations définies dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable, les objectifs relatifs aux aspects environnementaux indirects prédominent ici.

Même pour les objectifs environnementaux qui concernent les aspects environnementaux directs, il est difficile de quantifier les objectifs. En 2021 et 2022, de nouveaux objectifs (1, 2 et 7) ont été ajoutés.

7.1. Aspects environnementaux directs

Objectif	1. Neutralité carbone ou bilan climatique positif d'ici 2025
Mesures	Poursuite du développement du bilan climatique et du rapport sur la protection du climat au niveau du Scope 3. Établissement d'un bilan climatique complet incluant le Scope 3 depuis 2022.
Responsable	Direction, Conseil climatique SDK
Date limite	En cours ; l'objectif reste la réduction du bilan CO ₂ au 31 décembre de l'année en cours
Statut	Publication de 3 rapports sur la protection du climat 2019-2021 avec ajout continu de données Scope 3. Rapport complet sur la protection du climat incluant le Scope 3 depuis 2022.
Évaluation	Évolution positive. La mise en service de l'installation photovoltaïque en 2022 et la conversion quasi totale du parc automobile en véhicules électriques ont considérablement réduit l'empreinte carbone. L'extension de l'installation photovoltaïque, dont la mise en service est prévue à l'automne 2025, a encore augmenté la production d'électricité. Le traitement des déchets collectés joue également un rôle essentiel. Les processus de recyclage et de revalorisation, conformes au potentiel de ressources certifié selon la norme ISO 14024, permettent de réduire considérablement les émissions de CO ₂ par rapport aux procédés de valorisation et de traitement conventionnels.

Objectif	2. Économie circulaire : boucler les cycles régionaux des matières grâce à la collaboration avec des producteurs locaux
Mesures	Promotion des produits SDK Circular ; l'objectif de lancer d'autres produits SDK Circular reste d'actualité.
Responsable	Direction, coordination des activités supplémentaires
Date limite	En cours ; l'objectif reste le même : un nouveau produit SDK Circular d'ici le 31/12/2027
Statut	Label SDK-Circular ; garantie de la conformité légale auprès des autorités ; gestion des produits SDK Circular existants ; avec l'Ecobloc, un nouveau produit a pu être mis en place en 2023. Examen approfondi des déchets pouvant être pris en compte.
Évaluation	SDK-Circular n'est pas le seul outil au service de l'économie circulaire. La SDK soutient de manière générale tous les acteurs qui s'engagent particulièrement en faveur de l'économie circulaire.



Objectif	3. Optimisation de la logistique de collecte des déchets afin de réduire la consommation d'énergie
Mesures	Aucune nouvelle mesure concrète. Suivi de la situation actuelle.
Responsable	Direction, Coordination de la logistique de collecte
Date limite	Examen en cours, réévaluation au 31 décembre 2026
Statut	L'optimisation de la planification des tournées grâce à la surveillance GPS a été mise en œuvre à l'aide du système « Webfleet ».
Évaluation	L'objectif d'optimisation logistique est largement atteint grâce à l'acquisition de nouveaux véhicules à faibles émissions (voir ci-dessous), à un taux d'utilisation élevé et au système Webfleet. Le nombre de kilomètres parcourus dans le domaine de la logistique se maintient à un niveau constant et ne peut guère être réduit davantage.

Objectif	4. Production d'électricité
Mesures	Installation d'un système photovoltaïque. Mise en service (raccordement au réseau) le 30 novembre 2022. Extension de l'installation par l'installation de nouveaux modules en 2024. Installation du transformateur nécessaire le 20 septembre 2025. Mise en service (raccordement au réseau) de la deuxième partie le 22 septembre 2025. Puissance totale désormais de 1 177 kWc rête.
Responsable	Direction, Coordination Innovation
Date limite	sans objet
Statut	En 2025, la production d'électricité a dépassé la consommation de 294 805 MWh. Les économies de CO2 réalisées grâce à l'utilisation d'électricité verte et à la production d'énergie verte s'élèvent au total à 175,9 tonnes d'équivalent CO2 par rapport au mix électrique national.
Évaluation	Objectif atteint.

Objectif	5. Réduction de 20 % d'ici 2023 des émissions générées par les véhicules (CO2, oxydes d'azote, particules fines) par rapport à 2014
Mesures	2020/2021 : recours accru aux transports publics ; acquisition et remplacement des véhicules existants. Le nombre de kilomètres parcourus a été réduit grâce au recours accru au télétravail (en partie en raison de la COVID, mais aussi grâce à une meilleure organisation du travail, déjà mise en place fin 2019).
Responsable	Poursuite des mesures 2022 - 2025 : utilisation encore plus intensive des transports publics ; remplacement continu des véhicules à moteur fossile par des véhicules électriques ou fonctionnant avec des carburants neutres en carbone.
Date limite	Direction, responsable de la gestion environnementale, coordination Innovation, coordination Conseil
Statut	Contrôle annuel continu dans le cadre du bilan climatique
Évaluation	Dans le cadre de la stratégie de protection du climat, un véhicule électrique de fonction a été proposé en 2022 à tous les collaborateurs ayant au moins deux ans d'ancienneté. Grâce à l'extension de l'infrastructure de recharge, l'électricité produite par l'installation photovoltaïque peut être directement utilisée pour les véhicules. Au total, le parc automobile comptait 56 véhicules électriques à la fin de l'année 2024.



Objectif	6. Réduction de 40 % de la consommation de papier par employé d'ici 2027 par rapport à 2014 grâce à la numérisation ; nouvelle date cible : 2027
Mesures	Réalisé en 2020, entre autres : extension des fonctionnalités du portail client ; mise en place d'un système de gestion numérique des documents pour le conseil ; utilisation de l'e-paper pour les médias. Mesures depuis 2022 : poursuite des mesures de numérisation, demandes et gestion numériques des congés ; l'extension de l'outil ELO à d'autres domaines se poursuit également en 2025 et 2026.
Responsable	Direction, Coordination informatique, Coordination du conseil
Date limite	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	D'autres mesures de numérisation sont en cours, par exemple l'extension de l'outil d'archivage ELO à d'autres services.
Évaluation	Objectif initial – réduction de 40 % au 31 décembre 2023 – non atteint. On constate toujours une tendance à la baisse, mais pas de recul significatif. Il s'agit plutôt d'un objectif à moyen terme. Nouvel objectif fixé pour 2027.

Objectif	7. Logistique des entrepôts : passage des machines fonctionnant aux combustibles fossiles à des sources d'énergie renouvelables (nouveau en 2022)
Mesures	Mesures 2023 : optimisation supplémentaire, remplacement de machines (nettoyeurs haute pression électriques)
Responsable	Direction, Coordination Innovation, Coordination Recyclage
Date limite	Sans objet
Statut	Les mesures ont été mises en œuvre dans la mesure du possible.
Évaluation	Évolution positive. Les chiffres relatifs à la consommation de carburant des machines en 2025 montrent que la transition est déjà largement réussie. D'autres améliorations ne sont actuellement pas possibles, car elles ne sont pas rentables et ne sont pas non plus judicieuses au regard du bilan climatique.

Conformément à la politique environnementale, l'objectif du système de gestion environnementale est de réduire l'impact environnemental des aspects environnementaux directs. En ce qui concerne les aspects environnementaux indirects, une quantification n'est pas pertinente compte tenu des données disponibles.



7.2. Aspects environnementaux indirects

Objectif	1. Augmentation de la consommation de produits durables (secteur non alimentaire) - Shop Green
Mesures	<p>Adaptation et évolution constantes des critères ;</p> <p>2019 : prise en compte accrue de l'emballage (durabilité, économie circulaire) ; mise à jour des critères ; examen d'autres catégories de produits possibles</p> <p>2020 : mise à jour des critères ; lancement de la réalisation d'analyses de marché</p> <p>2021 : perfectionnement du concept, accompagnement du marché et formation du personnel de vente</p> <p>2022 : changement de nom de « Clever akafen » en « Shop Green ». Motif : souhait des partenaires du commerce de souligner plus clairement qu'il s'agit de la promotion de produits respectueux de l'environnement.</p> <p>2023 : Suivi du marché ; intégration de la catégorie de produits « Leave on » dans les produits de soins corporels, développement d'un outil en ligne pour informer et sensibiliser les employés du commerce</p> <p>2024 : Lancement de la gamme de produits « Leave on » (sans résonance) ; poursuite d'un suivi intensif du marché</p>
Partenaires	Commerce, fournisseurs, fabricants, Confédération (de commerce), Union Luxembourgeoise des Consommateurs, ministères, EBL
Responsable	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires, coordination de la communication
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Mise en œuvre réussie du passage de « Clever akafen » à « Shop Green ». Poursuite du développement avec les outils existants, notamment l'analyse de marché continue.
Évaluation	Les analyses de marché se sont poursuivies en 2025. La réaction à Shop Green reste positive tant de la part du commerce que des consommateurs.

Objectif	2. Kit de bienvenue et fiche d'information - Informations destinées aux citoyens et aux nouveaux arrivants des communes pour favoriser le tri et la réduction des déchets
Mesures	<p>Promotion par le biais des services de conseil ;</p> <p>mise à disposition de kits de bienvenue dans les communes/yndicats</p> <p>2021 : réalisation d'une étude de marché afin d'identifier les besoins actuels. Sur la base des résultats de l'analyse de marché, la distribution du kit de bienvenue se poursuivra conformément aux souhaits/exigences des communes.</p> <p>2022-2023 : poursuite de la distribution du kit de bienvenue conformément aux souhaits/exigences des communes.</p> <p>À partir de 2023 : envoi de la fiche d'information pour publication dans les bulletins communaux</p>
Partenaires	Systèmes de producteurs : Ecotrel, Ecobatterien, Valorlux, ainsi que les communes ou les syndicats intercommunaux
Responsable	Direction, Coordination Conseil & Projets d'innovation et Coordinateur Communication
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Le kit de bienvenue n'a été utilisé que quelques fois en 2025. La fiche d'information est en revanche de plus en plus acceptée. 65 communes sur 100 manifestent leur intérêt en y apposant leur logo.
Évaluation	D'autres communes n'utiliseront pas le kit de bienvenue. Elles recourent plutôt de plus en plus à d'autres outils tels que la fiche d'information destinée aux bulletins communaux.



Objectif	3. Intégration des questions de développement durable dans les écoles
Mesures	<p>2018 : élaboration de documents concrets et axés sur la pratique, adaptés aux programmes scolaires ; phase pilote dans certaines écoles partenaires ; thèmes abordés : gestion durable des déchets, consommation durable, mode de vie durable au sein de la commune, ...</p> <p>2019 : extension à l'échelle nationale ; autres projets : élaboration et utilisation conjointes de supports pratiques (médias, films, récits, affiches) sur le thème de la consommation durable ; chaîne YouTube</p> <p>2020 : développement des offres numériques (par exemple, tutoriels YouTube).</p> <p>À partir de 2021 : poursuite de l'élaboration et de l'utilisation de supports pratiques (médias, films, histoires, affiches) sur le thème de la consommation durable</p> <p>2024 : nouvelles offres numériques (par exemple, réalité virtuelle) via le « Circular-Lab » (un laboratoire de jeux mobile)</p>
Partenaires	Écoles primaires, lycées, Maisons Relais
Responsable	Direction, coordination de l'Académie SDK
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Les projets sont en cours.
Évaluation	La collaboration avec les institutions concernées (SCRIPT, IFEN) est établie.

Objectif	4. Poursuite du développement des systèmes nationaux de collecte dans le commerce afin d'améliorer la collecte des produits valorisables et des produits problématiques et de réduire les déchets résiduels
Mesures	<p>2018-2021 : participation au développement de l'application nationale dédiée aux déchets afin de présenter toutes les offres de collecte des déchets ; mise en place d'armoires de collecte (par exemple chez Cactus, Auchan) ; poursuite de la collaboration à la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets dans le but d'harmoniser les systèmes de collecte. à partir de</p> <p>2022 : la collaboration à la mise en œuvre du plan national de gestion des déchets visant à développer davantage les systèmes de collecte dans le commerce sera poursuivie.</p>
Partenaires	Systèmes de producteurs : Ecotrel, Ecobatterien, ainsi que les communes ou syndicats intercommunaux, Confédération luxembourgeoise de commerce
Responsable	Direction, coordination, conseil et activités complémentaires, et coordination de la communication
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	La refonte de la législation nationale est en cours. La SDK continue de soutenir le ministère de l'Environnement et l'administration environnementale dans le développement des systèmes de collecte, mais se limite désormais explicitement aux produits problématiques.
Évaluation	La SDK joue désormais un rôle essentiellement de soutien dans ce domaine et se limite, dans la pratique, aux produits problématiques.



Objectif	5. Évolution/remplacement des taux de valorisation basés sur les intrants par un outil basé sur les extrants, qui reflète la récupération réaliste des matières premières (secondaires) (potentiel de ressources)
Mesures	2018-2021 : poursuite de la promotion ; campagne au niveau européen et auprès des autorités nationales ; recherche de nouveaux partenaires pour la certification (tant pour la production que pour la réutilisation) ; Évaluation du potentiel de ressources pour les consommables SDK ; évaluation du potentiel de ressources pour les produits neufs – prise en compte de la réparabilité à partir de 2022 : les mesures des années précédentes sont poursuivies. Les certifications existantes ont été mises à jour ou prolongées. Le placement au niveau européen reste l'objectif visé.
Partenaires	Destinataires des produits, fabricants de biens et de consommables
Responsable	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires, et coordination de la communication
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	La refonte de la législation nationale est en cours. La SDK continue de soutenir le ministère de l'Environnement et l'administration environnementale dans le développement des systèmes de collecte, mais se limite désormais explicitement aux produits problématiques.
Évaluation	La SDK joue désormais un rôle essentiellement de soutien dans ce domaine et se limite, dans la pratique, aux produits problématiques.

Objectif	6. Sensibilisation des institutions et des entreprises à l'économie circulaire
Mesures	En cours : information des entreprises et des institutions dans le cadre du SDK fir Betriber ; mise en avant du potentiel des ressources et d'autres projets d'innovation dans le cadre du concept de gestion des déchets ; coopération active aux projets des partenaires ; soutien à l'offre de la House of Sustainability et aux programmes Fit 4 Sustainability et SME-Packages dans le cadre de l'initiative Klimapakt fir Betriber ; Conçu en 2024 et utilisé de manière ciblée dans le cadre du conseil depuis 2025 : conseils spécifiques en matière de prévention des déchets
Partenaires	House of Sustainability, Luxinnovation et Ecoinnovation Cluster ; LIST, Université du Luxembourg, Klimapakt Gemeinden
Responsable	Direction, coordination du conseil et activités complémentaires
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Examen en cours des besoins. L'économie circulaire continue d'être abordée dans les établissements et les entreprises. Des informations sont fournies sur les projets des partenaires.
Évaluation	Les mesures prévues sont mises en œuvre. Sensibilisation des entreprises grâce à une information continue sur les projets d'innovation. Une quantification et une évaluation du succès ne sont pas possibles.



Objectif	7. Développement des systèmes de collecte dans les résidences afin d'améliorer le tri des déchets valorisables et des déchets problématiques et de réduire les déchets résiduels - Équipement des résidences participantes en sas à déchets
Mesures	2018-2020 : conseil et soutien continus pour la mise en place de points de collecte ; soutien pour l'installation de sas à déchets ; développement d'un modèle économique pour renforcer l'attractivité des sas à déchets ; campagne visant à poursuivre l'installation de sas à déchets ; 2021 : promotion intensive du label ; nouveau concept d'attribution du label à partir de 2022 : les mesures seront poursuivies. Organisation de formations supplémentaires, tant pour les gestionnaires immobiliers que pour les résidents, en mettant l'accent sur un concept de « formation des formateurs ». 2025 : adaptation du concept, une partie des services deviendra payante
Partenaires	Résidences, gestionnaires immobiliers, GSPL (Association des gestionnaires immobiliers), communes ; Prestataires de services de facturation
Responsable	Direction, Coordination du conseil et des activités complémentaires, Coordinateur de la communication, Chef de projet Résidences
Date	Examen en cours, nouvelle évaluation au 31.12.2026
Statut	En raison des nouvelles exigences légales, la demande pour les offres de la SDK a continué d'évoluer positivement. Le nombre de résidences labellisées s'élève toujours à 37.
Évaluation	L'évolution a également été positive et conforme aux objectifs en 2025, et ce malgré l'introduction d'une redevance pour certains services.

Objectif	8. Réduction du gaspillage alimentaire - Conception et utilisation de contenants réutilisables pour la restauration et les événements (ECOBX)
Mesures	Distribution de plus de 100 000 ECOBOX d'ici fin 2022 ; coordination et test d'autres contenants réutilisables ; coopération avec les communes pour l'utilisation des ECOBOX lors d'événements et de fêtes 2020/2021 : renforcement de la collaboration avec les communes, les exploitants de cantines et les traiteurs ; 2022 : promotion de l'offre de Partyrentà partir de 2023 : promotion générale des contenants réutilisables dans le secteur de la restauration et du traiteur. Soutien à d'autres prestataires au Luxembourg. Poursuite de la promotion de l'ECOBX.
Partenaires	Ministère, IMS, Horesca, cantines, restaurants, clc, Chambre de commerce, Chambre des métiers
Responsable	Direction, Coordination Conseil & Activités complémentaires, Coordinateur Communication, Équipe de projet « Clever lessen »
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Les mesures sont en cours.
Évaluation	Évolution positive : au 31/12/2025, plus de 160 000 ECOBOX avaient été distribuées, soit une nouvelle augmentation de plus de 10 000 par rapport à l'année précédente.



Objectif	9. Augmentation du nombre de personnes qualifiées par le service de formation ; élargissement de l'offre de formation
Mesures	<p>2018/2019 : amélioration du système de gestion du service ; prise de contact avec les acteurs nationaux de la formation professionnelle continue</p> <p>2020-2021 : poursuite de la diversification, de l'élargissement et de la mise en œuvre du concept ; renforcement de l'offre en collaboration avec les établissements de formation nationaux ; Poursuite du développement du système de gestion et des logiciels utilisés.</p> <p>2022 : Offres en collaboration avec des établissements de formation nationaux ; poursuite du développement du système de gestion.</p> <p>2023 : Certification ISO 21001 ; développement d'un outil en ligne/d'une application pour toucher encore plus de personnes.</p> <p>2024/2025 : Introduction d'outils en ligne/d'applications</p>
Partenaires	Agence pour l'emploi, communes, institutions publiques, écoles
Responsable	Direction, coordination de l'Académie SDK
Date	Audit en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Des mesures sont en cours. En 2022, un nouveau document stratégique a été convenu avec le ministère de l'Environnement afin de mieux répondre aux exigences de l'Académie SDK . À la fin de l'année 2025, la Chambre des Métiers ayant exprimé le souhait de développer des modules d'apprentissage en ligne destinés en particulier aux PME du secteur artisanal, un document conceptuel correspondant a été élaboré pour 2026.
Évaluation	Les offres de l'Académie SDK sont très bien accueillies. Le nombre de participants se maintient à un niveau élevé.

Objectif	10. Préservation des ressources grâce à la réparation et à l'économie du partage - Projet « Repair & Share »
Mesures	<p>En cours : recherche de nouvelles entreprises, notamment dans le secteur de l'artisanat ; soutien aux entreprises proposant des services de réparation ; enrichissement du site Internet avec des informations générales sur le thème de la réparation ;</p> <p>2020-2021 : discussions avec Repair-Café et d'autres acteurs pour développer l'offre ; poursuite de la collaboration et de la mise en réseau avec des projets existants tels que Social ReUse ou Rethink. Réalisation d'analyses de marché. La réorientation du concept a conduit à renommer le projet « Repair & Share ». La plateforme Internet a été remaniée comme prévu.</p> <p>À partir de 2023, le projet fera l'objet d'une promotion accrue en collaboration avec la Chambre des Métiers. Cette dernière a renforcé ses activités en 2024 dans le but de mettre en place une prime nationale à la réparation et a mené une enquête auprès de prestataires potentiels de services de réparation en 2025.</p>
Partenaires	Ministères, Chambre des Métiers, Chambre de Commerce, Oekozer Pafendall, Ecotrel, INDR, Repair-Café Luxembourg, Cell
Responsable	Direction, Coordination, Conseil et activités complémentaires, Coordination de la communication, Équipe de projet « Share & Repair »
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	La refonte conceptuelle a été achevée fin 2022. La promotion renforcée est en cours, mais le nombre d'entreprises enregistrées n'a pas augmenté de manière significative.
Évaluation	Le projet est fortement influencé par les conditions-cadres (cadre législatif européen et national). Une évolution n'est attendue que lorsque la directive européenne « Right-to-repair » entrera dans sa phase de mise en œuvre.



Objectif	11. Green Events : rendre les manifestations plus respectueuses de l'environnement grâce à la prévention et au tri des déchets
Mesures	<p>2019 : lancement de la campagne en septembre ; création d'un site Internet ; renforcement des services de conseil ; attribution des premiers labels « Green Events » et « Mir engagieren eis ».</p> <p>2020/2021 : les mesures ont été maintenues ; coopération renforcée avec les communes ; poursuite de l'attribution des labels « Green Events » et « Mir engagieren eis ». 2022 : les mesures sont maintenues.</p> <p>à partir de 2022 : les mesures sont maintenues. Accompagnement renforcé des événements ; coopération avec les communes ; collaboration au projet Green Business Events. Publication d'une brochure à l'intention des communes.</p> <p>2025 : outre le conseil continu, soutien du ministère de l'Environnement après la résiliation du partenariat avec Oekozynter Pafendall et le transfert vers le nouvel acteur EBL (Emweltberodung Letzebuerg)</p>
Partenaires	Oekozynter Pafendal (jusqu'en décembre 2025), ministères, communes, EBL (Emweltberodung Lëtzebuerg)
Responsable	Direction, coordination du conseil et des activités complémentaires, coordination de la communication, gestion de projet
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Les mesures sont en cours. Les communes participent davantage à la promotion et à la mise en œuvre, notamment en raison du cadre juridique.
Évaluation	Malgré le nouveau cadre légal (restriction des subventions), la réaction reste positive. En 2025, le nombre de consultations a été inférieur à celui de l'année précédente, avec 242 consultations, dont 86 menées par la SDK . Une grande partie des acteurs accompagnés les années précédentes organisent désormais eux-mêmes des événements de manière durable.

Objectif	12. Intégration et sensibilisation des réfugiés à la gestion des déchets et des ressources
Mesures	En cours : accompagnement continu des structures ; amélioration continue de la collecte ; sensibilisation des réfugiés à la prévention ; à partir de 2023, renforcement des formations selon le concept « Train-the-trainer »
Partenaires	ONA (anciennement OLAI)
Responsable	Direction, coordination de la formation, équipe de projet
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Examen en cours des besoins.
Évaluation	En 2025 également, l'accompagnement et les mesures de formation se sont déroulés comme prévu. Il n'est (pour l'instant) pas possible de fournir des données quantitatives sur la prévention effective.

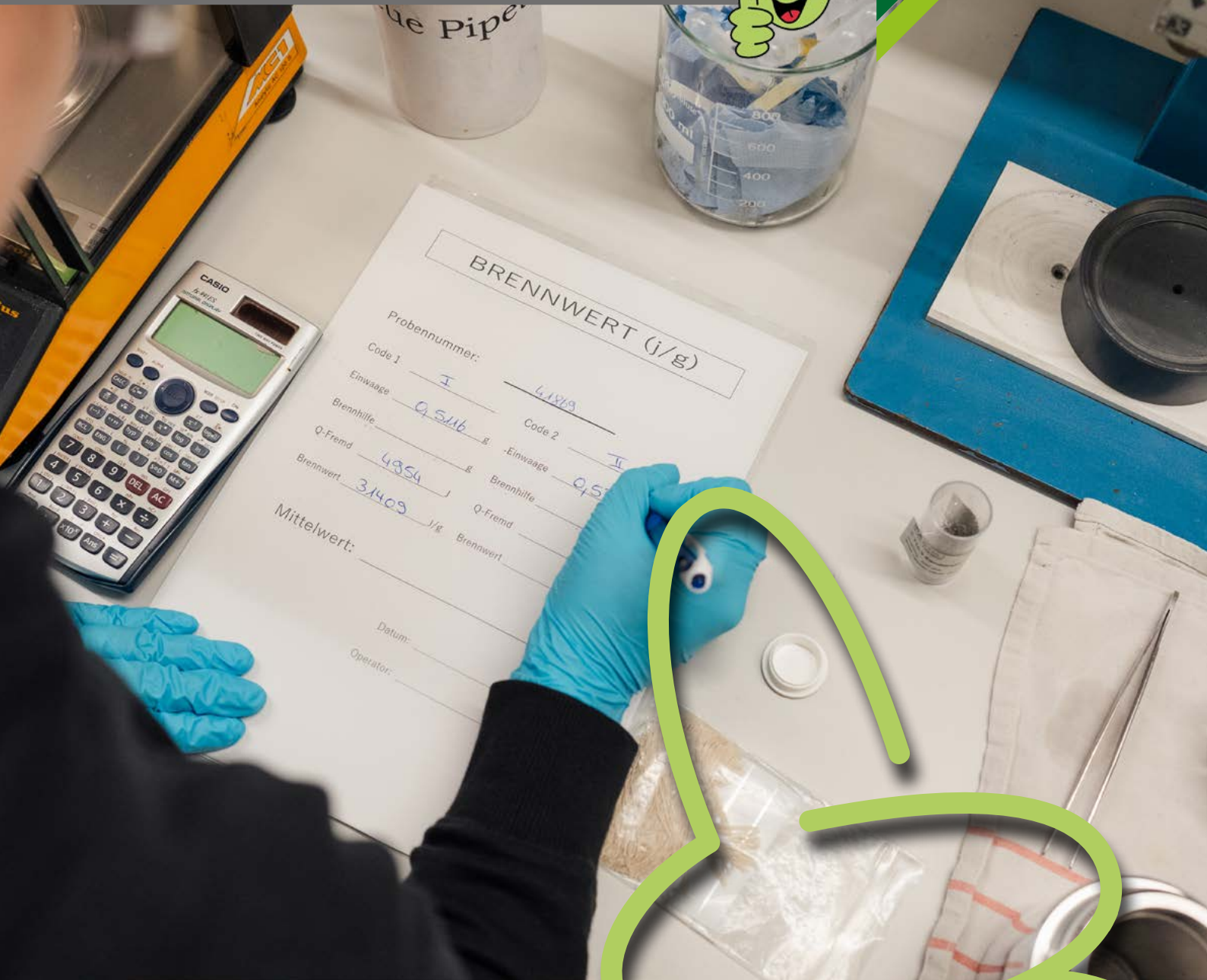


Objectif	13. Réduction supplémentaire des risques liés aux produits dangereux dans les ménages
Mesures	<p>2018-2020 : campagnes de sensibilisation sur les traverses de chemin de fer et le bois traité, sur les batteries au lithium en collaboration avec Ecobatterien, sur la gestion des médicaments, des bombes aérosols, des peintures et vernis</p> <p>2021 : suivi continu de l'évolution ; poursuite des campagnes. Les thèmes abordés en 2021 ont notamment porté sur les feux d'artifice/explosifs ainsi que sur le risque potentiel lié aux batteries à haute énergie (au lithium).</p> <p>À partir de 2022 : poursuite des mesures ; suivi continu de l'évolution</p>
Partenaires	Communes, Ecobatterien, secteur de la santé
Responsable	Direction, Coordination Conseil & Activités complémentaires, SDK fir Bierger
Date	Examen en cours, réévaluation au 31.12.2026
Statut	Les mesures sont en cours. En 2023, le sujet a fait l'objet d'une promotion générale. Les effets de prévention se font sentir. Cependant, en 2024, de nouveaux produits ont également « fait leur apparition » ou ont connu une forte augmentation, alors qu'ils ne jouaient aucun rôle les années précédentes et représentent de nouveaux risques potentiels, en l'occurrence les cartouches de protoxyde d'azote.
Évaluation	Les mesures ont été mises en œuvre comme prévu.
Objectif	14. Mise en œuvre pratique de l'économie du partage dans le but de réduire les déchets dans les écoles (voir également le point 3.)
Statut	Projet achevé. Le thème a été intégré dans l'éducation au développement durable. Au niveau national, il existe plusieurs projets, notamment Mol nachemol https://molnachemol.lu et Gutt Saach https://www.guttsaach.lu , qui sont soutenus par la SDK .
Objectif	15. Mise en œuvre de l'économie circulaire dans le secteur de la construction : améliorer l'efficacité des ressources grâce à une meilleure planification
Mesures	<p>En cours : information et sensibilisation ; collaboration avec les architectes ; participation à l'élaboration du passeport des matériaux de construction en vue d'un démantèlement ultérieur ; application du concept de potentiel des ressources ; extension des outils permettant le tri sélectif des déchets ;</p> <p>2018-2021 : introduction et commercialisation de la LECOBBOX ;</p> <p>2022-2025 : poursuite des mesures en cours ; renforcement des mesures de formation via l'IFSB</p>
Partenaires	Architectes, LIST, université, secteur de la construction, Administration des Bâtiments Publics, Institut de formation du secteur de la construction (IFSB), autres maîtres d'ouvrage publics
Responsable	Direction, Coordination Conseil et activités complémentaires, Équipe de projet Construction
Date	Examen en cours, réévaluation au 31/12/2026
Statut	Planification à moyen terme. Entre-temps, le grand maître d'ouvrage public SNHMB (Société Nationale des Habitations à Bon Marché) a intégré le label SDK pour les entreprises du secteur de la construction dans ses critères d'appel d'offres.
Évaluation	L'importance du conseil SDK continue également de croître grâce au nouveau cadre légal. Évolution positive.



Objectif	16. Poursuite de la réduction des produits problématiques dans l'agriculture et la viticulture
Mesures	En cours : conseil aux exploitations agricoles et viticoles en vue de leur adhésion à la SDK fir Betriber ; suivi des besoins grâce à la coopération avec le Maschinenring MBR et l'ASTA ; d'ici 2021 : gestion du traitement et de la valorisation des films plastiques et autres matières plastiques ainsi que des piquets de vigne et d'arbres fruitiers issus de l'agriculture
Partenaires	Ministère de l'Agriculture, MBR (Maschinenring), ASTA (administration agricole)
Responsable	Coordination du conseil et des activités complémentaires, direction de projet Agriculture
Date	Projet terminé
Statut	Examen continu des besoins avec l'aide des partenaires MBR et ASTA. La SDK se tient à disposition pour des conseils si nécessaire.
Évaluation	Le savoir-faire acquis par la SDK en matière de collecte de films agricoles et de tuteurs est désormais utilisé par des tiers. Le projet est terminé. Les retours sur les conseils prodigués aux exploitations agricoles restent positifs.

Objectif	17. Réduction des produits problématiques présents dans les ménages et qui finissent encore dans les déchets résiduels (nouvel objectif 2019/2020 ; voir également le point 13)
Mesures	2020/2021 : sensibilisation accrue des citoyens par le biais de campagnes de communication et de promotion ; en particulier pour les médicaments et les cosmétiques, les bombes aérosols et les peintures/vernis, les mesures seront poursuivies ; suivi continu de l'évolution. En 2023 et 2024, sur la base des résultats de l'analyse des déchets résiduels, l'accent sera mis sur les peintures/vernis, les médicaments, les bombes aérosols et, désormais, les déchets contenant du bitume. 2025 : en raison de l'augmentation exponentielle des quantités de cartouches de protoxyde d'azote, l'accent a été mis sur ce point dans les actions de communication
Partenaires	Communes, commerce, pharmacies
Responsable	Coordination du conseil et des activités complémentaires ainsi que de la communication, direction du projet SDK fir Bierger
Date	Examen continu, nouvelle évaluation au 31/12/2026
Statut	Les bilans quantitatifs actuels ainsi que les résultats de l'analyse des déchets résiduels de 2026 serviront de base aux campagnes d'information et de sensibilisation.
Évaluation	L'analyse des déchets résiduels de 2022 montre une baisse significative des produits problématiques dans les déchets résiduels, ce qui indique une prise de conscience accrue du problème et des efforts de prévention. En 2024 également, la quantité de déchets problématiques par an et par habitant a diminué. Une nouvelle analyse des déchets résiduels a été réalisée en 2025. Les résultats n'ont pas encore été publiés.



8. DÉCLARATIONS DE VALIDITÉ ET ANNEXES



8. DÉCLARATIONS DE VALIDITÉ ET ANNEXES

Par la présente déclaration environnementale 2026, qui couvre l'année de référence 2025, nous souhaitons informer nos collaborateurs, nos clients et le public intéressé des mesures de protection de l'environnement mises en œuvre dans le cadre de l'opération SuperDrecksKëscht®. Nous garantissons la véracité des informations contenues dans cette déclaration environnementale et en autorisons la publication. La direction est responsable du contenu et de la validation de cette déclaration environnementale.

Par ailleurs, en apposant notre signature ici, nous confirmons le respect de toutes les obligations légales et autres obligations contraignantes qui nous concernent.

Nous confirmons également le respect de l'engagement en faveur de l'amélioration continue de la performance environnementale et la mise en œuvre du système de gestion nécessaire à cet effet.

La direction de l'**Aktion SuperDrecksKëscht®** - chargé de mission Oeko-Service Luxembourg S.A.

Colmar-Berg, mars 2026

SIGNATURES

← Hans-Peter Walter - Direction,
Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)

← Frank Fellens - Direction,
Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)

← Thomas Hoffmann - Responsable de la gestion environnementale,
Oeko-Service Luxembourg S.A. (chargé de mission)

La prochaine déclaration environnementale mise à jour sera publiée en avril 2027.



Déclaration de validité

Les vérificateurs environnementaux mentionnés ci-dessous certifient avoir vérifié que le site, tel qu'indiqué dans la présente déclaration environnementale de l'organisation SDK SuperDrecksKëscht portant le numéro d'enregistrement LU-000005, répond à toutes les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009, dans sa version du 28 août 2017 et du 19 décembre 2018, concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit (EMAS).

Nom du vérificateur environnemental	Numéro d'enregistrement	Agrémenté pour les secteurs (NACE)	
Christian Ruhe	DE-V-0386	38	Collecte, traitement et élimination des déchets
Markus Grob	DE-V-0363		
Dr Georg Sulzer	DE-V-0041	70.22 85.59.2	Conseil en gestion d'entreprise Formation professionnelle des adultes

La signature de la présente déclaration confirme que :

- l'évaluation et la validation ont été réalisées en totale conformité avec les exigences du règlement (CE) n° 1221/2009, tel que modifié par les règlements (UE) 2017/1505 et (UE) 2018/2026 de la Commission,
- le résultat de l'évaluation et de la validation confirme qu'il n'existe aucune preuve de non-conformité avec la législation environnementale applicable et
- les données et informations contenues dans la déclaration environnementale donnent une image fiable, crédible et véridique de l'ensemble des activités de l'organisation.

La présente déclaration ne peut être assimilée à un enregistrement EMAS. L'enregistrement EMAS ne peut être effectué que par un organisme compétent conformément au règlement (CE) n° 1221/2009. La présente déclaration ne doit pas être utilisée comme base autonome pour l'information du public.

Berlin, le 09/03/2026

Christian Ruhe Vérificateur
environnemental DE-V-0386

**GUT Zertifizierungsgesellschaft
für Managementsysteme mbH**
Vérificateur environnemental
DE-V-0213

Eichenstraße 3 b
D-12435 Berlin

Tél. : +49 30 233 2021-0
Fax : +49 30 233 2021-39
E-mail : info@gut-cert.de

Markus Grob Vérificateur
environnemental DE-V-0363

Dr Georg Sulzer Vérificateur
environnemental DE-V-0041



GLOSSAIRE ET LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
a	annum (lat.) = année
CO	monoxyde de carbone
CO ₂	dioxyde de carbone
DIN EN ISO	Systèmes de management environnemental – Exigences et lignes directrices pour leur application (norme internationale)
ECOBX	Conteneurs réutilisables pour le transport et le stockage des aliments
EMAS III	Système de management environnemental et d'audit Règlement (CE) n° 1221/2009 du Parlement européen et du Conseil du 25 novembre 2009 concernant la participation volontaire des organisations à un système communautaire de management environnemental et d'audit, avec les adaptations de 2017 (Règlement (UE) 2017/1505) ainsi qu'en 2018 (Règlement (UE) 2018/2026)
Label ESR	Entreprise socialement responsable - Label luxembourgeois pour les entreprises socialement responsables
kWh	Kilowattheure
kW _{peak}	Puissance maximale qu'une installation photovoltaïque peut atteindre dans des conditions idéales
l / m ² / m ³	litre / mètre carré / mètre cube
LECOBOX	mini-conteneurs pour la collecte sélective des déchets valorisables et des déchets problématiques
LED	light-emitting diode = diode électroluminescente
empl.	collaborateur
MECB	Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité
NO _x	oxydes d'azote
PM	Particulate Matter = particules fines
SDK	action SuperDrecksKëscht®
SO ₂	dioxyde de soufre
to	tonne
TOC	Total Organic Carbon = carbone organique total
RGE	responsable de la gestion environnementale
SME	système de gestion environnementale
ULC	Union Luxembourgeoise des Consommateurs
COV	Volatile Organic Compounds = composés organiques volatils



FACTEURS ET SOURCES DE CONVERSION

Contenu énergétique et rapport volume/poids

Sources :

Étiquette énergétique pour les voitures particulières, Office fédéral suisse de l'énergie, janvier 2017

Valeurs de conversion kg en l selon la BDB (Fédération allemande de l'industrie du bioéthanol)

	Valeur énergétique par l	Valeur énergétique par kg	densité	Facteurs pris en compte: émissions de gaz à effet de serre
Diesel standard	9,79 kWh/l	11,97 kWh/kg	0,83 kg/l	2,64 kg CO ₂ e/l
Biodiesel	8,44 kWh/l	10,32 kWh/kg	0,88 kg/l	0,004539 CO ₂ e/l
Graisses alimentaires	8,67 kWh/l		0,92 kg/l	0

Émissions atmosphériques

Facteurs d'émission pour le bilan des gaz à effet de serre des organisations – Agence fédérale allemande pour l'environnement

Facteurs de mesure du carbone – Zero Waste Scotland 2011-2020, du 15 décembre 2021

Guide DSLV sur le calcul des émissions de GES, version 03-2013

Tableau K.1 - DIN EN ISO 14083:2023 Quantification et déclaration des émissions de gaz à effet de serre liées aux opérations de transport

Oxydes d'azote et particules fines : valeurs maximales issues de la norme européenne Euro 6 sur les gaz d'échappement

Analyse du cycle de vie des graisses alimentaires usagées ; proTerra Évaluation de l'impact environnemental de la valorisation des graisses et huiles alimentaires usagées – Mise à jour 2022-2023 du 06/03/2023

Données de base sur la bioénergie en Allemagne

D'autres bases de calcul et sources sont disponibles sur demande.

PROGRAMME ENVIRONNEMENTAL - RESPONSABLES

Direction : Frank Fellens, Hans-Peter Walter

Coordination de l'Académie : Jeff Schmit (Aka)

Coordination du conseil : Carlo Guetti, Romaine Stracks et Petra Biewersi

Coordination informatique : Jan Welter et Andreas Zock

Coordination de l'innovation : Horst Lischka

Coordination logistique de collecte : Peter Scheer

Coordination communication : Thomas Hoffmann, à partir de 2026 Chiara Wohl et Tamara Merenz

Coordination activités complémentaires : Romaine Stracks

Équipe de projet Construction : Eric Corrigan et Jeff Schmit (Ber)

Équipe de projet Agriculture : Patricia da Mota

Équipe **SDK fir Bierger** : Petra Biewersi et Nancy Ludwig



OSL



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Ministère de l'Environnement, du
Climat et de la Biodiversité

4, place de l'Europe
L-1499 Luxembourg
www.emwelt.lu



Administration
de l'environnement
Grand-Duché de Luxembourg

Administration de l'environnement
1, avenue du Rock'n Roll
L-4361 Esch-sur-Alzette
www.emwelt.lu



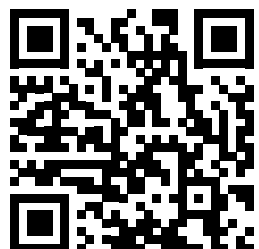
CHAMBRE
DES MÉTIERS
LUXEMBOURG

Chambre des Métiers
2, circuit de la Foire internationale
L-1347 Luxembourg
www.cdm.lu



CHAMBER
OF COMMERCE
LUXEMBOURG
POWERING BUSINESS

Chambre de Commerce
7, rue Alcide de Gasperi
L-2981 Luxembourg-Kirchberg
www.cc.lu



SuperDrecksKëscht®
chargé de mission
Oeko-Service Luxembourg S.A.

Zone Industrielle Piret
L-7737 Colmar-Berg
Tel.: 488216-1

e-mail: info@sdk.lu
Internet: www.sdk.lu